Loi sur les espèces en péril
Série de Plans de gestion
Adoption en vertu de l'article 69 de la LEP

Plan de gestion du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* (*Falco peregrinus pealei*) au Canada

Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*

2017

Gouvernement du Canada
Government of Canada
Canada

Référence recommandée :

Environnement et Changement climatique Canada. 2017. Plan de gestion du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* (*Falco peregrinus pealei*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. 2 parties, 4 p. + 38 p.

Pour télécharger le présent plan de gestion ou pour obtenir un complément d'information sur les espèces en péril, incluant les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de la résidence, les plans d'action et d'autres documents connexes portant sur le rétablissement, veuillez consulter le Registre public des espèces en péril[1].

Illustration de la couverture : © Eric Gross, Environnement et Changement climatique Canada

Also available in English under the title
"Management Plan for the Peregrine Falcon *pealei* subspecies (*Falco peregrinus pealei*) in Canada"

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2017. Tous droits réservés.
ISBN
Catalogue no.

Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans permission, mais en prenant soin d'indiquer la source.

[1] http://sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=24F7211B-1

PLAN DE GESTION DU FAUCON PÈLERIN DE LA SOUS-ESPÈCE *PEALEI* (*FALCO PEREGRINUS PEALEI*) AU CANADA

2017

En vertu de l'Accord pour la protection des espèces en péril (1996), les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu de travailler ensemble pour établir des mesures législatives, des programmes et des politiques visant à assurer la protection des espèces sauvages en péril partout au Canada.

Dans l'esprit de collaboration de l'Accord, le gouvernement de la Colombie-Britannique a donné au gouvernement du Canada la permission d'adopter le *Plan de gestion du Faucon pèlerin de la sous-espèce pealei (*Falco peregrinus pealei*) en Colombie-Britannique* (partie 2), en vertu de l'article 69 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Environnement et Changement climatique Canada a inclus une addition fédérale (partie 1) dans le présent plan de gestion afin qu'il réponde aux exigences de la LEP.

Le plan de gestion fédéral du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* au Canada est composé des deux parties suivantes :

Partie 1 – Addition du gouvernement fédéral au *Plan de gestion du Faucon pèlerin de la sous-espèce pealei (*Falco peregrinus pealei*) en Colombie-Britannique*, préparée par Environnement et Changement climatique Canada

Partie 2 – *Plan de gestion du Faucon pèlerin de la sous-espèce* pealei *(*Falco peregrinus pealei*) en Colombie-Britannique*, préparé par le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique

Table des matières

Partie 1 – Addition du gouvernement fédéral au *Plan de gestion du Faucon pèlerin de la sous-espèce* pealei *(*Falco peregrinus pealei*) en Colombie-Britannique*, préparée par Environnement et Changement climatique Canada

Préface 2
Ajouts et modifications apportés au document adopté 3
1. Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées 3

Partie 2 – *Plan de gestion du Faucon pèlerin de la sous-espèce* pealei *(*Falco peregrinus pealei*) en Colombie-Britannique*, préparé par le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique

Partie 1 – Addition du gouvernement fédéral au *Plan de gestion du Faucon pèlerin de la sous-espèce* pealei *(*Falco peregrinus pealei*) en Colombie-Britannique*, préparée par Environnement et Changement climatique Canada

Préface

En vertu de l'Accord pour la protection des espèces en péril (1996)[2], les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'établir une législation et des programmes complémentaires qui assureront la protection efficace des espèces en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), les ministres fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des plans de gestion pour les espèces inscrites comme étant préoccupantes et sont tenus de rendre compte des progrès réalisés dans les cinq ans suivant la publication du document final dans le Registre public des espèces en péril.

La ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre responsable de l'Agence Parcs Canada est le ministre compétent en vertu de la LEP à l'égard du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* et a élaboré la composante fédérale (partie 1) du présent plan de gestion, conformément à l'article 65 de la LEP. Dans la mesure du possible, le plan de gestion a été préparé en collaboration avec la Province de la Colombie-Britannique en vertu du paragraphe 66(1) de la LEP. L'article 69 de la LEP autorise le ministre à adopter en tout ou en partie un plan existant pour l'espèce si le ministre estime qu'un plan existant s'applique à l'égard d'une espèce sauvage et comporte les mesures voulues pour la conservation de l'espèce. La Province de la Colombie-Britannique a remis le plan de gestion du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* ci-joint (partie 2), à titre d'avis scientifique, aux autorités responsables de la gestion de l'espèce en Colombie-Britannique. Ce plan de gestion a été préparé en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada et l'Agence Parcs Canada.

La réussite de la conservation de l'espèce dépendra de l'engagement et de la collaboration d'un grand nombre de parties concernées qui participeront à la mise en œuvre des directives formulées dans le présent plan. Cette réussite ne pourra reposer seulement sur Environnement et Changement climatique Canada et l'Agence Parcs Canada ou toute autre autorité responsable. Tous les Canadiens et les Canadiennes sont invités à appuyer et à mettre en œuvre ce plan pour le bien du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* et de l'ensemble de la société canadienne.

La mise en œuvre du présent plan de gestion est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des autorités responsables et organisations participantes.

[2] http://registrelep-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=fr&n=6B319869-1#2

Ajouts et modifications apportés au document adopté

Les sections suivantes ont été incluses pour satisfaire à des exigences particulières de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral qui ne sont pas abordées dans le *Plan de gestion du Faucon pèlerin de la sous-espèce* pealei *(*Falco peregrinus *pealei) en Colombie-Britannique* (partie 2 du présent document, ci-après appelé « plan de gestion provincial ») et/ou pour présenter des renseignements à jour ou additionnels.

En vertu de la LEP, les interdictions relatives à la protection des espèces et de leur habitat ne s'appliquent pas aux espèces préoccupantes. Les mesures de conservation dans le plan de gestion provincial portant sur la protection d'individus et de leur habitat sont quand même adoptées afin d'orienter les efforts de conservation mais ne donneraient pas lieu à une protection juridique fédérale.

1. Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée pour tous les documents de planification du rétablissement produits aux termes de la LEP, conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*[3]. L'objet de l'EES est d'incorporer les considérations environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairées du point de vue de l'environnement, et d'évaluer si les résultats d'un document de planification du rétablissement peuvent affecter un élément de l'environnement ou tout objectif ou cible de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)[4].

La planification de la conservation vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que la mise en œuvre de plans de gestion peut, par inadvertance, produire des effets environnementaux qui dépassent les avantages prévus. Le processus de planification fondé sur des lignes directrices nationales tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur des espèces ou des habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont directement inclus dans le plan de gestion lui-même, mais également résumés dans le présent énoncé, ci-dessous.

Le plan de gestion provincial du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* contient une brève section décrivant les effets des activités de gestion sur les espèces non ciblées (section 9). Environnement et Changement climatique Canada adopte cette section du plan de gestion provincial à titre d'énoncé sur les effets des activités de gestion sur l'environnement et les espèces non ciblées. L'aire de répartition du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* peut chevaucher celle d'autres espèces en péril figurant sur la liste fédérale qui sont présentes dans les zones côtières, dont le Guillemot à cou blanc (*Synthliboramphus antiquus*), le Pigeon à queue barrée (*Patagioenas fasciata*), le

[3] www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B3186435-1
[4] www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=F93CD795-1

Starique de Cassin (*Ptychoramphus aleuticus*), le Grand Héron de la sous-espèce *fannini* (*Ardea herodias fannini*), le Guillemot marbré (*Brachyramphus marmoratus*), l'Autour des palombes de la sous-espèce *laingi* (*Accipiter gentilis laingi*), la Petite Nyctale de la sous-espèce *brooksi* (*Aegolius acadicus brooksi*), le Faucon pèlerin *anatum*/*tundrius* (*Falco peregrinus anatum/tundrius*) et le Bécasseau maubèche (*Calidris canutus*), et qui pourraient être touchées par les activités de gestion. Les activités de planification de la conservation visant le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* seront mises en œuvre de manière à tenir compte de toutes les espèces cooccurrentes, en particulier les espèces en péril, afin d'éviter ou de réduire au minimum les répercussions négatives sur ces espèces ou leur habitat. Certaines mesures de gestion ciblant le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* (p. ex. recherche et suivi, conservation de l'habitat, éducation du public et atténuation des menaces générales qui pèsent sur l'espèce) pourraient favoriser la conservation d'autres espèces en péril ayant des besoins similaires en matière d'habitat et dont l'aire de répartition chevauche celle du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*.

Partie 2 – *Plan de gestion du Faucon pèlerin de la sous-espèce* pealei *(*Falco peregrinus pealei*) en Colombie-Britannique*, préparé par le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique

Plan de gestion du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* (*Falco peregrinus pealei*) en Colombie-Britannique

Préparé par le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique

BRITISH COLUMBIA

Décembre 2016

À propos de la série des Plans de gestion de la Colombie-Britannique

La présente série réunit les plans de gestion visant à conseiller la Province de Colombie-Britannique. Le gouvernement provincial rédige de tels plans pour les espèces risquant de devenir menacées ou en voie de disparition en raison de leur vulnérabilité à l'égard de certaines activités humaines ou de certains phénomènes naturels.

Qu'est-ce qu'un plan de gestion?

Le plan de gestion énonce un ensemble coordonné de mesures de conservation et d'utilisation des terres qui doit à tout le moins garantir que l'espèce ciblée ne deviendra pas menacée ou en voie de disparition. Le plan doit résumer les données scientifiques les plus rigoureuses sur la biologie de l'espèce et sur les facteurs qui la menacent, comme fondement pour l'élaboration d'un cadre de gestion. Il doit enfin fixer des buts et objectifs pour la conservation de l'espèce ou de son habitat et recommander des approches permettant d'atteindre ces buts et objectifs.

Prochaines étapes

Le plan de gestion fournit de l'information utile sur les facteurs menaçant l'espèce ainsi que des lignes directrices sur les mesures que peuvent appliquer les particuliers, les collectivités, les utilisateurs des terres, les conservationnistes, les universitaires et les gouvernements intéressés par la conservation des espèces et des écosystèmes.

Pour de plus amples renseignements

Pour en savoir plus sur la planification du rétablissement des espèces en péril en Colombie-Britannique, veuillez consulter la page Web du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique portant sur le sujet à l'adresse suivante : <http://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/plants-animals-ecosystems/species-ecosystems-at-risk/recovery-planning>

Plan de gestion du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* (*Falco peregrinus pealei*) en Colombie-Britannique

Préparé par le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique

Décembre 2016

Référence recommandée :

Ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique. 2016. Plan de gestion du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* (*Falco peregrinus pealei*) en Colombie-Britannique. Ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, Victoria (Colombie-Britannique). 38 p.

Illustration/photographie de la couverture

Don Doyle

Exemplaires supplémentaires

On peut télécharger la version anglaise du présent document à partir de la page Web du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique portant sur la planification du rétablissement à l'adresse suivante :

<http://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/plants-animals-ecosystems/species-ecosystems-at-risk/recovery-planning>

Avis

Le présent plan de gestion a été préparé par le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique. Il vise à conseiller les autorités responsables et les organisations susceptibles de participer à la gestion de l'espèce.

Le présent document énonce les mesures de gestion jugées nécessaires, d'après les meilleures connaissances scientifiques et traditionnelles disponibles, pour empêcher que les populations du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* de Colombie-Britannique ne deviennent menacées ou en voie de disparition. La mise en œuvre des mesures de gestion visant à atteindre les buts et les objectifs énoncés dans le présent document est assujettie aux priorités et aux contraintes budgétaires des organisations participantes. Le but, les objectifs et les approches en matière de gestion pourraient être modifiés à l'avenir afin de tenir compte de nouvelles orientations ou constatations.

Les autorités responsables ont eu l'occasion d'examiner le présent document. Cependant, celui-ci ne présente pas nécessairement les positions officielles de ces organismes ni les opinions personnelles de chacune des personnes concernées.

Pour que la conservation de l'espèce soit couronnée de succès, il faudra compter sur l'engagement et la coopération des nombreux intervenants qui participeront éventuellement à la mise en œuvre du présent plan de gestion. Le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique invite tous les citoyens de la province à participer à la conservation du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*.

REMERCIEMENTS

Le présent document, qui est une mise à jour du plan de gestion du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* en Colombie-Britannique de 2007 (Cooper, 2007), a été préparé par le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique. La plus grande partie du matériel est tirée directement du document original. Leah Westereng (ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique) a transféré l'information tirée de ce document antérieur dans la version actuelle, et Louise Blight a achevé la mise à jour. Une nouvelle évaluation des menaces a été menée par Don Doyle (à la retraite) et Myke Chutter (ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles de la Colombie-Britannique) ainsi que par Dave Fraser et Louise Blight (ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique). Le financement du présent plan a été fourni par Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune, Région du Pacifique. Myke Chutter, John Cooper et Gerald Hayes ont formulé des commentaires à la suite de leur examen, et John Elliott et Sandi Lee ont fourni des références et divers documents sur les contaminants environnementaux chez le Faucon pèlerin et l'environnement de ce dernier.

SOMMAIRE

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a désigné le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* (*Falco peregrinus pealei*) espèce préoccupante en 1978, 1999, 2001 et plus récemment en 2007. L'espèce figure à titre d'espèce préoccupante au Canada à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*. En Colombie-Britannique, le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* est coté S3 (espèce préoccupante, susceptible de disparaître du territoire ou de la planète) selon le Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique et figure sur la liste bleue provinciale. Le cadre de conservation de la Colombie-Britannique (B.C. Conservation Framework) considère le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* comme une priorité 1 sous le but 2 (Empêcher que les espèces et les écosystèmes deviennent en péril). L'espèce est également protégée aux termes du *Wildlife Act* de la Colombie-Britannique.

Parmi les menaces qui pèsent sur les populations figurent les modifications des systèmes naturels (populations d'oiseaux de mer à la baisse) et les effets directs de la pollution (principalement les contaminants environnementaux et les risques de déversement d'hydrocarbures catastrophique) sur les populations reproductrices. Les menaces directes pour l'habitat sont non significatives, car les oiseaux nichent sur des falaises éloignées et accidentées; des nids sont toutefois occasionnellement observés dans des arbres.

À court terme, le but de gestion consiste à maintenir la population de la sous-espèce *pealei* dans une fourchette de ± 5 % des estimations récentes, et à conserver sa répartition actuelle. Le but à long terme consiste à accroître progressivement la taille de la population de la sous-espèce *pealei* pour qu'elle se rapproche des estimations du début du 20^{e} siècle.

Les objectifs de gestion sont les suivants :

1. Assurer un suivi de la population en Colombie-Britannique, avec une couverture et une fréquence suffisantes pour détecter les changements.
2. Maintenir ou accroître la taille actuelle des populations d'oiseaux de mer nichant en colonie qui constituent les principales proies du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*.
3. Combler les lacunes dans les connaissances sur les contaminants organochlorés et d'autres toxines bioaccumulables ainsi que sur leurs effets sur les populations de Faucons pèlerins de la sous-espèce *pealei*.
4. Élaborer et mettre à jour des plans d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures pour les secteurs autour des colonies d'oiseaux de mer de la province.
5. S'assurer que la capture de Faucons pèlerins aux fins de la fauconnerie est durable.
6. Effectuer des recherches génétiques pour améliorer les connaissances sur les limites de la sous-espèce.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS iii
SOMMAIRE iv
1 ÉVALUATION DE L'ESPÈCE PAR LE COSEPAC* 1
2 INFORMATION SUR LA SITUATION DE L'ESPÈCE 1
3 INFORMATION SUR L'ESPÈCE 2
3.1 Description de l'espèce 2
3.2 Populations et répartition 2
3.2.1 Répartition 2
3.2.2 Populations 4
3.3 Besoins en matière d'habitat et besoins biologiques du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* 6
3.3.1 Nidification 6
3.3.2 Alimentation et quête de nourriture 7
3.3.3 Hivernage 8
3.4 Facteurs limitatifs 8
4 MENACES 9
4.1 Évaluation des menaces 10
4.2 Description des menaces 12
4.2.1 Menaces à impact élevé-faible 12
4.2.2 Menaces à impact moyen-faible 13
4.2.3 Menaces à impact inconnu 14
4.2.4 Menaces à impact négligeable 15
5 CADRE DE GESTION ACTUEL 16
5.1 *Wildlife Act* 17
5.2 Récolte pour la fauconnerie 17
5.3 Aires protégées 18
5.4 *Loi sur les parcs nationaux du Canada* 18
5.5 Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction 18
6 BUT ET OBJECTIFS DE GESTION 19
6.1 But de gestion 19
6.2 Justification du but de gestion 19
6.3 Objectifs de gestion 20
7 APPROCHES POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS 20
7.1 Mesures déjà achevées ou en cours 20
7.2 Mesures de gestion recommandées 22
7.3 Commentaires à l'appui du tableau des mesures de gestion 23
7.3.1 Suivi des tendances 23
8 MESURE DES PROGRÈS 24
9 EFFETS SUR LES ESPÈCES NON CIBLÉES 25
10 RÉFÉRENCES 26
ANNEXE 1. AVIS DE COMMERCE NON PRÉJUDICIABLE DE LA CITES 32

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Résultats des relevés visant le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* en Colombie-Britannique, 1965–2015 5
Tableau 2. Résumé des fonctions essentielles, des éléments et des caractéristiques de l'habitat du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*. 7
Tableau 3. Tableau de classification des menaces pour le Faucon pèlerin de la sous-espèce pealei en Colombie-Britannique 10
Tableau 4. Mesures de gestion recommandées pour le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* 22

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Aire de reproduction du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* au Canada. Carte de base modifiée à partir du site Web du Service canadien de la faune..... 3

1 ÉVALUATION[1] DE L'ESPÈCE PAR LE COSEPAC*

Sommaire de l'évaluation : Avril 2007
Nom commun : Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*
Nom scientifique : *Falco peregrinus pealei*
Statut selon le COSEPAC : Espèce préoccupante
Répartition : Colombie-Britannique
Critère : Correspond au critère de la catégorie « en voie de disparition », D1, mais l'espèce est désignée « préoccupante » à cause de l'augmentation de la population, de l'immigration possible de source externe et parce qu'une importante partie de la population se reproduit dans des aires protégées.
Justification de la désignation : Cette sous-espèce est présente en petit nombre le long de la majeure partie de la zone côtière de la Colombie-Britannique, où elle se reproduit principalement dans des aires protégées. Sa population augmente constamment depuis les 35 dernières années. Une immigration de source externe depuis les États-Unis, où les nombres sont stables, est probable.
Historique du statut : Au départ, le COSEPAC a évalué le Faucon pèlerin au Canada en tant que trois sous-espèces : sous-espèce *anatum* (en voie de disparition en avril 1978, menacée en avril 1999 et en mai 2000), sous-espèce *tundrius* (menacée en avril 1978 et préoccupante en avril 1992) et sous-espèce *pealei* (préoccupante en avril 1978, en avril 1999 et en novembre 2001). En avril 2007, le Faucon pèlerin au Canada a été évalué en tant que deux unités distinctes : sous-espèce *pealei* et *anatum/tundrius*. Le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* a été désigné espèce « préoccupante » en avril 2007.

*Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

2 INFORMATION SUR LA SITUATION DE L'ESPÈCE

Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*

Désignation légale :

FRPA[b] : Non OGAA[b] : Non	*Wildlife Act* de la C.-B.[c] : Annexe A	Annexe 1 de la LEP[d] : Préoccupante

Statut de conservation[e]

Liste de la C.-B. : Bleue Cote en C.-B. : S3B (2010) Cote nationale : N3 (2012) Cote mondiale : G4T3 (1997)

Autres cotes infranationales[f] : Alaska (S2S3), Oregon (S3?), Washington (S2B, S3N)

Cadre de conservation de la C.-B. (CC)[g]

But 1 : Participer aux programmes mondiaux de conservation des espèces et des écosystèmes.	Priorité[h] : 2 (2009)
But 2 : Empêcher que les espèces et les écosystèmes deviennent en péril.	Priorité : 1 (2009)
But 3 : Maintenir la diversité des espèces et des écosystèmes indigènes.	Priorité : 2 (2009)
Groupes de mesures du CC[f] :	Élaboration du rapport de situation; suivi des tendances; planification; envoi au COSEPAC; gestion de l'espèce et des populations; examen de l'utilisation des ressources

[a] Source des données : B.C. Conservation Data Centre (2016), à moins d'indication contraire.
[b] Non = espèce non inscrite dans une des catégories d'espèces sauvages nécessitant une attention particulière en matière de gestion destinée à réduire les impacts des activités menées dans les forêts et les parcours naturels sur les terres de la Couronne aux termes du *Forest and Range Practices Act* (FRPA; Province of British Columbia, 2002) et/ou les impacts des activités pétrolières et gazières sur des terres de la Couronne aux termes de l'*Oil and Gas Activities Act* (OGAA; Province of British Columbia, 2008).
[c] Annexe A = espèce désignée comme espèce sauvage aux termes du *Wildlife Act* de la Colombie-Britannique, qui la protège de la persécution et de la mortalité directes (Province of British Columbia, 1982).

[1] Bien que l'information du COSEPAC indique que la « population [de Faucons pèlerins de la sous-espèce *pealei*] augmente constamment depuis les 35 dernières années », la Colombie-Britannique est d'avis que l'espèce a été reclassée dans la catégorie de risque moindre « espèce préoccupante » en raison de la stabilité à long terme de la population, établie à partir des relevés effectués ces 50 dernières années. Les données des relevés montrent en effet des augmentations progressives, mais on ignore si celles-ci sont réelles ou si elles résultent plutôt de l'amélioration des méthodes de relevé; de l'avis des experts, la population est stable dans le pire des cas ou légèrement à la hausse dans le meilleur des cas (Chutter, comm. pers., 2016).

[d] Annexe 1 = espèce inscrite sur la Liste des espèces en péril en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP; Government of Canada, 2002).
[e] S = infranational; N = national; G = mondial; T = taxon intraspécifique (ici sous-espèce); B = population reproductrice; 1 = gravement en péril; 2 = en péril; 3 = préoccupante, susceptible de disparaître du territoire ou de la planète; 4 = apparemment non en péril; 5 = manifestement répandue, abondante et non en péril.
[f] Source des données : NatureServe (2016).
[g] Source des données : B.C. Ministry of Environment (2009).
[h] Échelle à six niveaux : de la priorité 1 (la plus élevée) à la priorité 6 (la moins faible).

3 INFORMATION SUR L'ESPÈCE

3.1 Description de l'espèce

Le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* (aussi appelé « Faucon pèlerin de Peale ») est la sous-espèce de Faucon pèlerin à la taille la plus grande et au plumage le plus foncé en Amérique du Nord. Chez les adultes, la partie supérieure est gris ardoise, tandis que la partie inférieure est pâle avec des rayures horizontales grisâtre foncé. Le capuchon et la « moustache » (rayure malaire) sont de couleur foncée. Les oiseaux immatures portent plus de marques, notamment des stries ventrales verticales brun chocolat, et leur coloration générale est plus brunâtre; leur partie inférieure est chamois. Comme chez les autres oiseaux de proie, les femelles sont plus grosses que les mâles, le poids moyen étant de 1 400 g chez les femelles et de 900 g chez les mâles.

3.2 Populations et répartition

3.2.1 Répartition

À l'échelle mondiale, le Faucon pèlerin se rencontre sur tous les continents, sauf en Antarctique. Trois sous-espèces reconnues depuis longtemps vivent au Canada (Godfrey, 1986). La sous-espèce *anatum* se reproduit presque partout en Amérique du Nord au sud de la toundra et se rencontre dans la majeure partie du sud du Canada. La sous-espèce *tundrius* se reproduit dans l'Arctique canadien, en Alaska et au Groenland, et seuls des individus migrants se rencontrent ailleurs au Canada. Toutefois, de récentes études montrent qu'il n'y a aucune différenciation génétique apparente entre les individus de la sous-espèce *anatum* et ceux de la sous-espèce *tundrius* (Brown, 2007; Johnson *et al.*, 2010); c'est pourquoi le COSEPAC considère maintenant que ces deux sous-espèces forment une seule unité désignable (COSEWIC 2007)[2]. Ces mêmes études confirment également le caractère distinct du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*, qui se reproduit sur la côte sud de l'Alaska, sur la côte ouest de la Colombie-Britannique (Campbell *et al.*, 1990) et de l'État de Washington, et sur les îles du Commandeur et (possiblement) la péninsule du Kamtchatka, en Russie (Brooks 1926; White *et al.*, 2002). 2002).

Au Canada, cette sous-espèce se reproduit uniquement sur les côtes de la Colombie-Britannique, à Haida Gwaii (anciennement les îles de la Reine-Charlotte), sur l'île Triangle, située au nord de l'île de Vancouver, sur la côte centre-nord de la zone continentale de la province, dans le nord et l'ouest de l'île de Vancouver, et probablement dans le sud-est de l'île de Vancouver et sur les îles Gulf (American Ornithologists' Union, 1957; Campbell *et al.*, 1990; Kirk et Nelson, 1999; figure 1). Des analyses génétiques confirment que les Faucons pèlerins de l'île Langara et des côtes nord et ouest de l'île de Vancouver appartiennent à la sous-espèce *pealei*. À ce jour, la limite méridionale de l'aire de reproduction de la sous-espèce *pealei* sur la côte ouest de l'île de

[2] Le Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique considère toujours la sous-espèce *tundrius* comme un taxon valide, bien qu'il soit non classable en Colombie-Britannique à cause de l'absence d'observations confirmées dans la province.

Vancouver a été établie près de Port Renfrew, mais les individus reproducteurs observés partout le long de la côte ouest de l'île sont probablement des *pealei* (Chutter, comm. pers., 2016). Dans le cas de la portion sud-est de l'île de Vancouver et des îles Gulf, l'analyse génétique de 10 Faucons pèlerins a révélé que 7 d'entre eux affichaient les marqueurs de la sous-espèce *pealei*, et les 3 autres, ceux de la sous-espèce *anatum*. Des adultes des deux sous-espèces résident sur l'une des îles Gulf, près de Nanaimo (Brown, 2005; Brown, comm. pers., 2005). Ces constats laissent entrevoir une zone d'intergradation entre les sous-espèces. L'origine de ces oiseaux peut créer de la confusion puisque, selon une rumeur non confirmée, des fauconniers auraient relâché quelques individus de la sous-espèce *pealei* pour qu'ils repeuplent les îles Gulf dans les années 1970, tandis que tous les individus de la sous-espèce *anatum* descendraient vraisemblablement de Faucons pèlerins sauvages des terres intérieures qui seraient arrivés sur la côte en longeant le fleuve Fraser ou appartiendraient aux populations de l'État de Washington en expansion (Chutter, comm. pers., 2016). Néanmoins, l'influence des *pealei* pourrait également

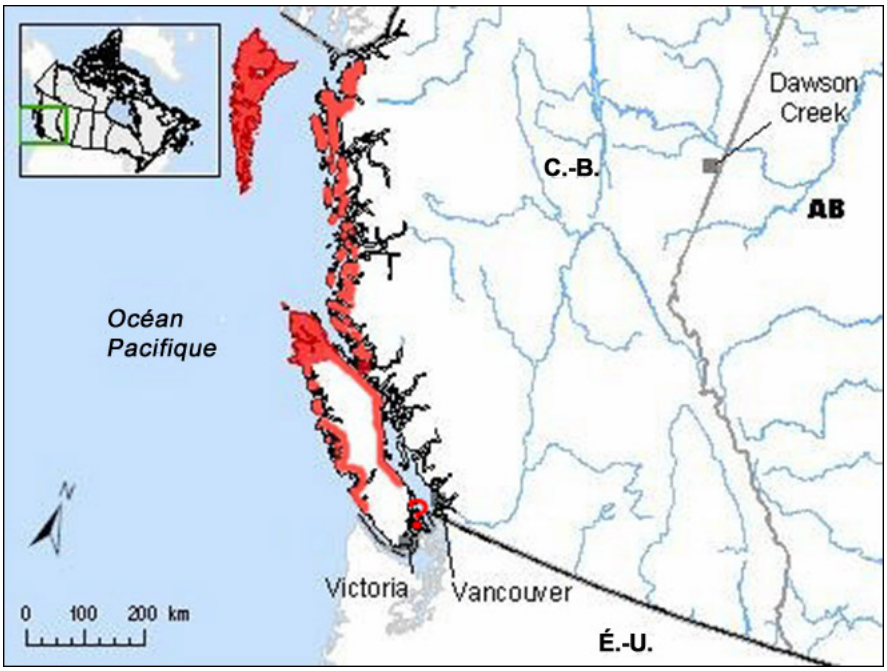

Figure 1. Aire de reproduction du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* au Canada. Carte de base modifiée à partir du site Web du Service canadien de la faune.

provenir de l'expansion naturelle de l'aire de répartition des stocks sauvages, des oiseaux ressemblant à cette sous-espèce ayant été rapportés dans la vallée du Fraser au début du 20e siècle (Brooks, 1917). Veuillez consulter Brown (2005), Brown *et al.* (2007) et Johnson *et al.* (2010) pour obtenir plus d'information sur les différences génétiques observées chez le Faucon pèlerin au Canada.

Aux fins du présent plan de gestion, tous les Faucons pèlerins des côtes ouest et nord de l'île de Vancouver et ceux au nord de cette région sont considérés comme appartenant à la sous-espèce *pealei*. Comme les données probantes récentes donnent à penser que la population de Faucons pèlerins autour du sud-est de l'île de Vancouver et des îles Gulf serait composée à la fois de *pealei* et d'*anatum*, les oiseaux de ces régions sont également visés par le présent plan de gestion (figure 1).

3.2.2 Populations

La Colombie-Britannique abrite environ 12 % de la population mondiale de Faucons pèlerins de la sous-espèce *pealei*, laquelle comptait de 850 à 1 000 couples reproducteurs à la fin des années 1990, selon les estimations (White *et al.*, 2002).

En 2015, en Colombie-Britannique, 119 sites occupés par la sous-espèce *pealei* se trouvaient à Haida Gwaii, dans le nord de l'île de Vancouver, sur d'autres îles extracôtières et dans la zone continentale adjacente. Il s'agit là d'une hausse apparente par rapport aux 109 sites occupés en 2010 (tableau 1; Chutter, 2016). Selon le protocole de l'équipe canadienne de rétablissement du Faucon pèlerin, les « sites occupés » abritent les individus territoriaux, les couples et/ou les nids comportant des œufs ou des jeunes; les observations d'individus non territoriaux ne sont pas incluses. Pour le sud-est de l'île de Vancouver et les îles Gulf, en 2015, les relevés ont révélé 12 nids occupés (baisse par rapport aux 19 nids observés en 2010); d'après le génotype et le phénotype, une proportion inconnue de ces oiseaux appartiennent à la sous-espèce *pealei* (voir la section 3.2.1). Bien que les relevés quinquennaux provinciaux soient relativement intensifs, ce ne sont pas toutes les zones potentielles qui sont recensées, et il est reconnu que des couples nicheurs passent parfois inaperçus lors des relevés de sites occupés. Par conséquent, on présume que des couples n'ont pas été dénombrés (Chutter, comm. pers., 2016).

Tableau 1. Résultats des relevés visant le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* en Colombie-Britannique, 1965–2015 (source : Chutter, 2016).

	Année du relevé										
Sous-espèce/zone	**1965-1966**	**1970**	**1975**	**1980**	**1985-1986**	**1990**	**1995**	**2000**	**2005**	**2010**	**2015**
Zone de *pealei*, d'*anatum* et d'hybrides											
Sud-est de l'île de Vancouver, dont les îles Gulf	N	N	N	5(4)[a]	4(2)	6(3)[b]	9(7)	11(9)	12(9)	19(14)	12(11)
Sous-totaux				**5(4)**	**4(2)**	**6(3)**	**9(7)**	**11(9)**	**12(9)**	**19(14)**	**12(11)**
Falco peregrinus pealei											
Île Langara (partie de Haida Gwaii)	9(6)[c]	6(5)[c]	6(6)[c]	6(6)[c]	6(5)[c]	7(7)[c]	7(5)[c]	9(7)[c]	10(8)[c]	8(7)[c]	7(5)
Haida Gwaii, sauf l'île Langara	76(55)	56(46)	60(51)	73(58)	50(ND)[d]	64(53)	62(45)	60(44)	74(46)	75(37)[e]	78(43)[e]
Île Triangle	N	N	N	N	N	N	8(8)	7(6)	7(ND)	7(4)	10(3)
Nord de l'île de Vancouver	N	N	N	N	6(5)	10(5)	10(6)	20(12)	17(13)	19(12)	24(8)
Ouest de l'île de Vancouver	N	N	N	N	N	N	N	N	0(0)	N	N
Sous-totaux	**85(61)**	**62(51)**	**66(57)**	**79(64)**	**62(10)**	**81(65)**	**87(64)**	**96(69)**	**108(67)**	**109(60)**	**119(59)**
Totaux	**85(61)**	**62(51)**	**66(57)**	**84(68)**	**66(12)**	**87(68)**	**96(71)**	**107(78)**	**120(76)**	**128(74)**	**131(70)**

Les totaux concernent les sites occupés (nombre de couples territoriaux présents [les individus observés avec des jeunes ou des œufs ont été consignés en tant que couple]; N = non recensé; ND = aucune donnée. Le terme « sites occupés » est défini dans le texte.

[a] Sites des îles Gulf seulement.

[b] Données recueillies en 1991.

[c] Source des données = R.W. Nelson, ou combinaison des données de Nelson et des données tirées de relevés provinciaux si les deux existent pour la même année.

[d] Dénombrements peu fiables, les relevés étant incomplets à cause du mauvais temps à Haida Gwaii.

[e] Dénombrement incomplet à cause des conditions météorologiques; l'extrapolation pour tenir compte de la zone non recensée ajouterait neuf sites occupés.

Les relevés provinciaux de Faucons pèlerins ont commencé à Haida Gwaii dans les années 1960 et sont menés environ tous les 5 ans depuis 1970, de manière coordonnée avec les relevés nationaux. La superficie couverte s'est accrue au fil du temps, le nord de l'île de Vancouver ayant été ajouté en 1980, et le sud de l'île de Vancouver et les îles Gulf ayant été ajoutés en 1986 (et les relevés visant la sous-espèce *anatum* dans les basses terres continentales et dans la région intérieure ont été ajoutés en 1994 et 2005, respectivement). Les effectifs de la sous-espèce *pealei* sont actuellement réputés être stables ou légèrement à la hausse en Colombie-Britannique (Chutter, comm. pers., 2016). Néanmoins, les tendances apparentes des effectifs établis d'après les relevés devraient être traitées avec prudence, car les méthodes de relevé peuvent différer d'une année à l'autre. Par exemple, la proportion de sites recensés par bateau (avec des cartouches détonantes), par hélicoptère ou dans le cadre de travaux de terrain en fonction de facteurs changeants tels que le financement et les conditions météorologiques; la superficie totale recensée n'est pas toujours la même (données de dénombrement non normalisées en fonction de l'effort); de nouveaux sites sont habituellement ajoutés lors de chaque année de relevé subséquente. Aucune analyse statistique des données des relevés n'a été menée.

Haida Gwaii (y compris l'île Langara) représente la zone d'occupation la plus dense de la population canadienne de la sous-espèce *pealei*. En 2015, 85 sites occupés (71 % de la population canadienne, à l'exception des oiseaux de la zone d'intergradation du sud-est de l'île de Vancouver et des îles Gulf, où le nombre d'oiseaux *pealei* est inconnu) ont été trouvés, et 83 sites occupés (76 %) ont été dénombrés en 2010 (Chutter, 2016). En raison des densités de nidification historiquement faibles et des coûts de relevé élevés, la côte sud-ouest de l'île de Vancouver et le nord de la côte continentale de la province ont rarement été recensés. Par exemple, en 2005, seule 1 aire occupée (« aire » dans le sens de « site de nidification des oiseaux de proie »), parmi 4 aires qui étaient occupées dans le passé selon nos connaissances, a été trouvée sur 500 km de ligne de côte de la partie nord du continent (Schulze, 2005), et seule 1 aire a été trouvée sur la côte sud-ouest de l'île de Vancouver. Un effort intensif de la part de volontaires autour de la zone visée par le projet d'atlas des oiseaux nicheurs a révélé deux sites de reproduction « possibles[3] » sur la côte continentale nord de la Colombie-Britannique et, l'été, des Faucons pèlerins sont signalés plutôt régulièrement dans les environs de Tofino (Davidson *et al.*, 2015; eBird, 2015).

3.3 Besoins en matière d'habitat et besoins biologiques du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*

Les besoins en matière d'habitat et les besoins biologiques du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* sont résumés dans le tableau 2 et décrits en détail ci-dessous.

3.3.1 Nidification

Les Faucons pèlerins nicheurs ont généralement besoin d'une paroi de falaise convenable ou d'un objet de remplacement d'origine humaine (p. ex. une corniche d'immeuble ou de pont) près d'une réserve de nourriture adéquate. La sous-espèce *pealei* niche généralement sur les saillies de falaises rocheuses d'îles, habituellement à proximité de colonies d'oiseaux de mer, leurs

[3] Définis comme étant une observation pendant la saison de reproduction.

principales proies, parfois jusqu'à 366 m au-dessus de l'eau/du sol. Les nids sur les falaises sont parfois aménagés sous les racines surplombantes d'épinette de Sitka (*Picea sitchensis*). Toutes les aires de la sous-espèce *pealei* se trouvent près du littoral marin, et on n'en répertorie aucune à l'intérieur des terres. Occasionnellement, des nids sont construits sur des promontoires de falaise et sur des corniches herbeuses de falaises rocheuses. Plus rarement, de vieux nids de Cormorans pélagiques (*Phalacrocorax pelagicus*), de Pygargues à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) et de Grands Corbeaux (*Corvus corax*) sont utilisés, tout comme des cavités naturelles dans les arbres (Campbell *et al.*, 1977, 1990; COSEWIC, 2007). Toutes les aires connues le long de la côte continentale nord se trouvaient dans des brindilles ou des arbres; les sites de nidification convenables sur des falaises sont très limités le long de ce tronçon de 500 km de littoral (Schultze, 2000, 2005; Schultze, comm. pers., 2006).

3.3.2 Alimentation et quête de nourriture

Pendant la saison de reproduction, le Faucon pèlerin a besoin de proies abondantes et accessibles à proximité de son site de nidification. Comme les proies sont habituellement capturées au vol, l'accès à des oiseaux en vol est important pour assurer le succès d'alimentation. Les Faucons pèlerins recherchent des proies principalement à partir de leur perchoir, mais ils chassent aussi au vol. Les perchoirs sont généralement situés sur un haut point d'observation près des aires, ce qui permet des descentes en piqué vers les proies volant plus bas (White *et al.*, 2002).

Tableau 2. Résumé des fonctions essentielles, des éléments et des caractéristiques de l'habitat du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*.

Stade vital	Fonction[a]	Éléments[b]	Caractéristiques[c]
Adulte	Nidification (construction du nid, ponte)	Saillies convenables sur des falaises de côtes ou d'îles; occasionnellement, berges de rivière/ruisseau, nids de branches abandonnés d'oiseaux de grande taille (p. ex. Pygargue à tête blanche) ou cavités naturelles dans des arbres	Falaises rocheuses côtières avec saillis, crevasses ou trous abrités pouvant accueillir un nid de 17 à 22 cm de diamètre et de 3 à 5 cm de profondeur (COSEWIC, 2007). Les falaises ou les sites à proximité fournissent un nombre adéquat de points d'observation permettant la recherche de proies. Les falaises peuvent mesurer jusqu'à 366 m de hauteur. Nids dans des arbres aussi petits que 12 m ayant les caractéristiques spécifiques susmentionnées (Campbell *et al.*, 1977).
Adulte	Reproduction (accouplement, élevage des petits, envol des petits)	Site de nidification non perturbé près d'une source de proies aviaires adéquate pour nourrir les petits et enseigner aux jeunes ayant pris leur l'envol à chasser	Les sites de nidification sont proches d'une source de nourriture adéquate, généralement des colonies d'oiseaux de mer. Perturbations humaines minimales.
Adulte	Quête de nourriture (pendant [plus ou moins] la saison de reproduction)	Accès à des sources de proies aviaires adéquates	Les sites de nidification sont proches d'une source de nourriture adéquate, généralement des colonies d'oiseaux de mer. Les falaises ou les sites à proximité fournissent un

Stade vital	Fonction[a]	Éléments[b]	Caractéristiques[c]
			nombre adéquat de points d'observation permettant la recherche de proies.
Adulte	Hivernage	Accès à des sources de proies aviaires adéquates	Présence de denses bandes d'espèces proies (p. ex. oiseaux de rivage, sauvagine). Nombre de points d'observations adéquats pour la recherche de proies.

[a] Fonction : processus du cycle vital de l'espèce (p. ex. reproduction, élevage, alimentation/quête de nourriture, migration).
[b] Élément : composante structurale essentielle de l'habitat dont l'espèce a besoin.
[c] Caractéristique : composante de base ou paramètre *mesurable* d'un élément.

3.3.3 Hivernage

Les populations côtières résidentes de la sous-espèce *pealei* ont tendance à rester sur les lieux de reproduction, ou à proximité de ceux-ci, à longueur d'année (White *et al.*, 2002), bien que des chercheurs aient récemment documenté des déplacements d'oiseaux entre les zones côtières de l'État de Washington et de la Colombie-Britannique. Deux oiseaux se sont notamment déplacés sur plus de 1 000 km entre l'île Langara et les plages côtières de l'État de Washington. Une femelle, baguée dans cet État à l'âge de 1 an ou moins, a niché plus tard à l'île Langara (Varland *et al.*, 2012). Les individus migrants de la sous-espèce *pealei* ont tendance à se concentrer près de leurs proies importantes, notamment là où des oiseaux de mer se rassemblent pour l'hiver, ainsi que dans les milieux humides et les estuaires où se rencontrent des oiseaux de rivage et la sauvagine. Ces endroits tendent à abriter à la fois des *pealei* en hivernation et des *anatum* en migration vers la côte.

3.4 Facteurs limitatifs

Les facteurs limitatifs ne sont généralement pas d'origine humaine et comprennent des caractéristiques qui limitent la capacité de l'espèce de réagir favorablement aux mesures de gestion/conservation (p. ex. petite taille des populations).

Les populations de Faucons pèlerins sont fortement limitées par la répartition des lieux de nidification convenables et par l'espace territorial entre les couples (Hunt, 1998); toutefois, l'habitat de falaise pour la nidification ne semble pas être limitatif dans l'aire de reproduction britanno-colombienne, sauf le long du nord de la côte continentale de la province (Schultze, 2000, 2005; Schultze, comm. pers., 2006). De nombreuses aires côtières historiques demeurent inoccupées, mais il se pourrait que certains sites historiques soient trop proches de couples territoriaux pour être occupés par de nouveaux oiseaux. Bien que ce ne soit pas toutes les aires qui soient occupées chaque année, d'autres sites de nidification devraient être disponibles advenant une hausse des effectifs de la sous-espèce *pealei*. La sous-espèce *pealei* est également limitée par une aire de reproduction naturellement petite et par une petite taille des populations, facteurs probablement liés à sa dépendance à l'égard des oiseaux de mer coloniaux à titre de proies.

4 MENACES

Les menaces découlent des activités ou des processus immédiats qui ont entraîné, entraînent ou pourraient entraîner la destruction, la dégradation et/ou la détérioration de l'entité évaluée (population, espèce, communauté ou écosystème) dans la zone d'intérêt (mondiale, nationale ou infranationale) (Salafsky *et al.*, 2008). Aux fins d'évaluation des menaces, seules les menaces actuelles et futures sont prises en considération[4]. Les menaces présentées ici ne comprennent pas les facteurs limitatifs[5], qui sont présentés à la section 3.4.

La plupart des menaces sont liées aux activités humaines, mais elles peuvent aussi être naturelles. L'incidence des activités humaines peut être directe (p. ex. destruction de l'habitat) ou indirecte (p. ex. introduction d'espèces envahissantes). Les effets des phénomènes naturels (p. ex. incendies, inondations) peuvent être particulièrement importants lorsque l'espèce est concentrée en un lieu ou que les occurrences sont peu nombreuses, parfois à cause des activités humaines (Master *et al.* 2012). En conséquence, les phénomènes naturels entrent dans la définition de « menace », mais ils doivent être considérés avec prudence. Ces événements stochastiques doivent être considérés comme une menace seulement si une espèce ou un habitat est touché par d'autres menaces et a perdu sa capacité de se rétablir. En pareils cas, l'incidence d'un tel événement sur la population serait beaucoup plus grande que l'incidence qu'il aurait eue antérieurement (Salafsky *et al.*, 2008).

[4] Des menaces passées peuvent avoir été répertoriées, mais elles ne sont pas utilisées dans le calcul de l'impact des menaces. Les effets des menaces passées (ayant cessé) sont pris en considération pour déterminer les facteurs de tendance à long terme et/ou à court terme (Master *et al.*, 2012).

[5] Il est important de faire la distinction entre les facteurs limitatifs et les menaces. Les facteurs limitatifs ne sont généralement pas d'origine humaine et comprennent des caractéristiques qui limitent la capacité de l'espèce ou de l'écosystème de réagir favorablement aux mesures de gestion/conservation (p. ex. dépression de consanguinité, petite taille des populations et isolement génétique).

4.1 Évaluation des menaces

La classification des menaces présentées ci-dessous est fondée sur le système unifié de classification des menaces proposé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN; acronyme anglais : IUCN) et le Partenariat pour les mesures de conservation (Conservation Measures Partnership, ou CMP) (IUCN-CMP) et est compatible avec les méthodes utilisées par le Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique. Pour une description détaillée du système de classification des menaces, veuillez consulter le site Web « Open Standards » (Open Standards, 2014). Les menaces peuvent être observées, inférées ou prévues à court terme. Dans le présent plan, elles sont caractérisées en fonction de leur portée, de leur gravité et de leur immédiateté. L'« impact » de la menace est calculé selon la portée et la gravité de celle-ci. Pour des précisions sur l'établissement des valeurs, voir Master *et al.* (2012) et les notes au bas du tableau. Les menaces pesant sur le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* ont été évaluées pour l'ensemble de la province (tableau 3).

Tableau 3. Tableau de classification des menaces pour le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* en Colombie-Britannique (juin 2016). Remarque : une description des menaces indiquées dans ce tableau se trouve à la section 4.2.

Menace[a]	Description de la menace	Impact[b]	Portée[c]	Gravité[d]	Immédiateté[e]
1	Développement résidentiel et commercial	Négligeable	Négligeable	Inconnue	Élevée
1,1	Zones résidentielles et urbaines	Négligeable	Négligeable	Inconnue	Élevée
3	Production d'énergie et exploitation minière	Négligeable	Petite	Négligeable	Faible
3,2	Exploitation de mines et de carrières	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Modérée
3,3	Énergie renouvelable	Négligeable	Petite	Négligeable	Faible
4	Corridors de transport et de service	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Élevée
4,4	Corridors aériens	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Élevée
5	Utilisation des ressources biologiques	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Élevée
5,1	Chasse et capture d'animaux terrestres	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Élevée
5,3	Exploitation forestière et récolte du bois	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Élevée
6	Intrusions et perturbations humaines	Inconnu	Généralisée	Inconnue	Élevée
6,1	Activités récréatives	Négligeable	Négligeable	Inconnue	Élevée

Menace[a]	Description de la menace	Impact[b]	Portée[c]	Gravité[d]	Immédiateté[e]
6,3	Travail et autres activités	Négligeable	Généralisée	Négligeable	Élevée
7	Modifications des systèmes naturels	Moyen–faible	Grande–petite	Modérée-légère	Élevée
7,3	Autres modifications de l'écosystème	Moyen–faible	Grande–petite	Modérée-légère	Élevée
8	Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	Inconnu	Restreinte	Inconnue	Inconnue
8,3	Matériel génétique introduit	Inconnu	Restreinte	Inconnue	Inconnue
9	Pollution	Élevé–faible	Grande–petite	Élevée-légère	Élevée
9,2	Effluents industriels et militaires	Élevé–faible	Grande–petite	Élevée-légère	Élevée
9,5	Polluants atmosphériques	Inconnu	Généralisée	Inconnue	Élevée
10	Phénomènes géologiques	Négligeable	Restreinte–petite	Négligeable	Modérée
10,2	Tremblements de terre et tsunamis	Négligeable	Restreinte–petite	Négligeable	Modérée

[a] Les numéros renvoient aux menaces de niveau 1 (chiffres entiers) et de niveau 2 (chiffres avec décimales).

[b] **Impact** – Mesure dans laquelle on observe, infère ou soupçonne que l'espèce est directement ou indirectement menacée dans la zone d'intérêt. Le calcul de l'impact de chaque menace est fondé sur sa gravité et sa portée et prend uniquement en compte les menaces présentes et futures. L'impact d'une menace est établi en fonction de la réduction de la population de l'espèce. Le taux médian de réduction de la population pour chaque combinaison de portée et de gravité correspond aux catégories d'impact suivantes : très élevé (75 %), élevé (40 %), moyen (15 %) et faible (3 %). Inconnu : catégorie utilisée quand l'impact ne peut être déterminé (p. ex. lorsque les valeurs de la portée ou de la gravité sont inconnues); non calculé : l'impact n'est pas calculé lorsque la menace se situe en dehors de la période d'évaluation (p. ex. l'immédiateté est non significative/négligeable [menace passée] ou faible [menace possible à long terme]); négligeable : lorsque la valeur de la portée ou de la gravité est négligeable; n'est pas une menace : lorsque la valeur de la gravité est neutre ou qu'il y a un avantage possible.

[c] **Portée** – Proportion de l'espèce qui, selon toute vraisemblance, devrait être touchée par la menace d'ici 10 ans. Correspond habituellement à la proportion de la population de l'espèce dans la zone d'intérêt (généralisée = 71-100 %; grande = 31-70 %; restreinte = 11-30 %; petite = 1-10 %; négligeable < 1 %).

[d] **Gravité** – Au sein de la portée, niveau de dommage (habituellement mesuré comme l'ampleur de la réduction de la population) que causera vraisemblablement la menace sur l'espèce d'ici une période de 10 ans ou de 3 générations. Pour cette espèce, une durée de génération de 4 à 6 ans a été utilisée; la gravité est donc évaluée sur une période de 12 à 18 ans. La gravité est habituellement mesurée comme l'ampleur de la réduction de la population de l'espèce (extrême = 71-100 %; élevée = 31-70 %; modérée = 11-30 %; légère = 1-10 %; négligeable < 1 %; neutre ou avantage possible ≥ 0 %).

[e] **Immédiateté** – Élevée = menace toujours présente; modérée = menace pouvant se manifester uniquement dans le futur (à court terme [< 10 ans ou 3 générations]) ou pour l'instant absente (mais susceptible de se manifester de nouveau à court terme); faible = menace pouvant se manifester uniquement dans le futur (à long terme) ou pour l'instant absente (mais susceptible de se manifester de nouveau à long terme); non significative/négligeable = menace qui s'est manifestée dans le passé et qui est peu susceptible de se manifester de nouveau, ou menace qui n'aurait aucun effet direct, mais qui pourrait être limitative.

4.2 Description des menaces

L'impact global des menaces pesant sur le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* à l'échelle de la province va d'élevé à faible[6]. L'impact global des menaces tient compte des impacts cumulatifs de multiples menaces. Les plus grandes menaces sont la pollution et les modifications des systèmes naturels (par le biais des impacts d'origine humaine sur les populations d'oiseaux de mer; tableau 3; voir Wolf *et al*., 2010). Les détails sont présentés ci-dessous, par catégorie de menaces de niveau 1. Il importe de noter qu'une durée de génération de 4 à 6 ans a été utilisée pour cette espèce; la gravité a donc été évaluée sur une période de 12 à 18 ans.

4.2.1 Menaces à impact élevé-faible

Menace 9 – Pollution
Les incidents catastrophiques de déversements d'hydrocarbures constituent la menace la plus grave pesant sur le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*. Étant donné que cette dernière se nourrit presque exclusivement d'oiseaux de mer, les déversements d'hydrocarbures pourraient avoir des impacts directs à court et à long terme découlant de la consommation d'oiseaux de mer mazoutés ou de toute autre forme de contact (voir la menace 7 pour les impacts indirects du mazoutage menant à des déclins d'oiseaux de mer proies). Par exemple, une étude sur les Faucons pèlerins menée après le déversement, par le *Prestige*, de 20 millions de gallons de pétrole dans le golfe de Gascogne a révélé une baisse de la fertilité, une hausse de la mortalité chez les adultes et une augmentation brusque du taux de remplacement des individus nicheurs dans les sites connus au cours de l'année suivant le déversement; tous ces facteurs sont probablement liés à l'exposition à des contaminants présents dans les hydrocarbures (Zuberogoitia *et al.*, 2006). La modélisation de déversements d'hydrocarbures montre que, dans certains scénarios, un seul déversement d'hydrocarbures pourrait se propager sur une étendue importante de la côte de l'archipel Haida Gwaii (p. ex. Triton Consultants, 2007; Fine et Masson, 2015), où se trouve la majorité des individus de la sous-espèce *pealei* en Colombie-Britannique. Il est probable que le transport maritime de produits pétroliers et d'autres marchandises en vrac dans les eaux provinciales connaîtra une hausse à l'avenir, car plusieurs projets de terminal maritime à l'étude pourraient entraîner une augmentation concomitante du transport maritime (EnviroEmerg Consulting Services, 2008).

La présence de contaminants environnementaux (p. ex. produits chimiques apparentés au DDT, PCB, produits ignifuges halogénés, contaminants perfluorés, mercure) peut poser une menace continue à la sous-espèce *pealei* jusqu'à un certain point. Aucune évaluation du niveau de menace pesant sur celle-ci n'a été effectuée depuis plusieurs années (depuis Peakall *et al*., 1990). Une évaluation, menée au début des années 2000, des contaminants présents dans les proies du Faucon pèlerin de la sous-espèce *anatum* se trouvant dans la vallée de l'Okanagan a révélé que les espèces-proies potentielles étaient contaminées à des degrés qui nuiraient à la reproduction de cet oiseau (Elliott *et al*., 2005a). Quelques usines de pâte kraft blanchie situées sur la côte, qui constituaient d'importantes sources de déchets chlorés, ont fermé, et toutes les usines restantes

[6] L'impact global des menaces a été calculé conformément à Master *et al.* (2012) à partir du nombre de menaces de niveau 1 assignées à l'espèce pour lesquelles l'immédiateté est élevée ou modérée; ces menaces comprennent 1 menace à impact élevé-faible, 1 menace à impact moyen-faible et 1 menace à impact inconnu (tableau 3). L'impact global des menaces tient compte des impacts cumulatifs de multiples menaces.

ont modifié leur processus de blanchiment dans les années 1990 afin de réduire au minimum la production de dioxines et de furanes chlorés. Néanmoins, bien que les sources primaires de bon nombre des contaminants préoccupants soient réglementées depuis un certain nombre d'années, de grands volumes ont été rejetés dans l'environnement et continuent d'être libérés des sols, des sédiments, des décharges et d'autres réservoirs (Elliott, comm. pers., 2016; Lee, comm. pers., 2016).

Deux des 15 Faucons pèlerins (des 2 sous-espèces) échantillonnés dans le sud-est de l'île de Vancouver et les îles Gulf de 2001 à 2004 présentaient des teneurs très élevées en DDE (produit de dégradation du DDT) alors que 1 autre présentait des teneurs élevées en PBDE (produits ignifuges). Les autres individus échantillonnés montraient toujours des concentrations mesurables de DDE (Elliott, comm. pers., 2016; Lee, comm. pers., 2016). Une autre étude, dans le cadre de laquelle on a effectué des prélèvements de foie chez des Faucons pèlerins (peut-être des deux sous-espèces) trouvés morts dans le centre-nord de l'île de Vancouver et les basses terres continentales, a révélé des concentrations élevées continues de PBDE, notamment des concentrations avec effet présumé sur la reproduction (Elliott *et al.*, 2015).

Bien que la sous-espèce *pealei* ait échappé aux déclins de population marqués liés au DDE au milieu des années 1900 (probablement en raison de son aire de répartition éloignée, de ses habitudes relativement non migratoires et de sa dépendance à l'égard d'oiseaux de mer exposés à de faibles teneurs en DDT; Cade *et al.*, 1988; Peakall *et al.*, 1990; Ratcliffe, 1993; White *et al.*, 2002), ses proies continuent d'être exposées à d'autres contaminants environnementaux (Good *et al*., 2014). Par exemple, de 1990 à 2011, les concentrations de HBCDD (produit ignifuge bioaccumulable) et de contaminants perfluorés, en particulier l'acide perfluoro-*n*-undécanoïque, ont augmenté de façon exponentielle dans les œufs d'oiseaux de mer prélevés en Colombie-Britannique (Miller *et al.*, 2014, 2015a, 2015b). D'autres études ont révélé la persistance continue d'organochlorés dans les tissus d'oiseaux de mer prélevés dans l'aire de répartition de la sous-espèce *pealei* (Elliott *et al.*, 1989; Becker *et al.* 2003; Vander Pol *et al.*, 2004; Elliott *et al*., 2005b). Des concentrations élevées de mercure ont aussi récemment été décelées dans des oiseaux de rivage, une source de proies du Faucon pèlerin en hiver (Perkins *et al.*, 2016).

Le suivi à long terme de divers contaminants chez des espèces sentinelles se poursuit sur la côte de la Colombie-Britannique. Des détails de cette activité sont présentés dans Elliott et Elliott (2013) et Miller *et al*. (2014, 2015a, 2015b).

4.2.2 Menaces à impact moyen-faible

Menace 7 – Modifications des systèmes naturels
Dans l'archipel Haida Gwaii et le nord de l'île de Vancouver, la sous-espèce *pealei* dépend fortement des effectifs d'oiseaux de mer pour s'alimenter. Le déclin, et le potentiel de déclin, des populations d'oiseaux de mer à l'échelle locale ou à grande échelle constitue la deuxième plus grave menace pesant sur le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*. Les oiseaux de mer coloniaux sont hautement vulnérables à la prédation par les mammifères introduits, en particulier les rats (*Rattus* spp.) et, en Colombie-Britannique, le raton laveur (*Procyon lotor*). Par exemple, par le passé, la prédation par les rats a entraîné de graves déclins des populations de Guillemots à

cou blanc (*Synthliboramphus antiquus*) sur l'île Langara, qui peuvent avoir été à l'origine d'un déclin à long terme des effectifs du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* qui y nichait (Nelson et Myres, 1976; Nelson, 1990; Bertram, 1995). L'éradication des rats sur l'île Langara en 1995 (Kaiser *et al.*, 1997; Taylor *et al.*, 2000) a permis aux populations de Guillemots à cou blanc de doubler jusqu'en 2004 et au Starique de Cassin (*Ptychoramphus aleuticus*), qui avait disparu, de recoloniser l'île (Regehr *et al.*, 2007). Les rats et d'autres prédateurs introduits nuisent encore aux oiseaux de mer ailleurs dans l'archipel Haida Gwaii et sur certaines des îles Scott (Beebe, 1960; Blood, 1968; Parks Canada, 2015). Les populations de prédateurs indigènes (loutre de rivière [*Lontra canadensis]*, Pygargue à tête blanche) en voie de rétablissement ou en croissance peuvent aussi avoir récemment réduit les effectifs d'oiseaux de mer sur la côte de la Colombie-Britannique (Carter *et al.*, 2012; Hipfner *et al.*, 2012).

Les oiseaux de mer coloniaux sont vulnérables aux déversements d'hydrocarbures chroniques et aigus, et ils peuvent aussi connaître un échec de reproduction découlant des effets de conditions océaniques défavorables sur les proies marines, lorsque la hausse des températures de l'océan a une incidence défavorable sur le moment de l'apparition et la quantité de leurs proies (zooplancton et poissons) (Bertram *et al.*, 2001; Hipfner, 2008).

4.2.3 Menaces à impact inconnu

Menace 6 – Intrusions et perturbations humaines
Le Faucon pèlerin possède une plage de tolérance aux perturbations dans ses aires. Dans les villes, les individus de la sous-espèce *anatum* semblent tolérer les humains et les perturbations générales; dans les régions éloignées, par contre, l'espèce peut être plus sensible aux perturbations humaines. Cependant, la plupart des aires de la sous-espèce *pealei* sont situées à des endroits extrêmement éloignés, et il est donc peu probable que les taux de perturbation soient élevés (Fraser *et al.*, 1999; Rowell, 2002).

En Colombie-Britannique, des relevés des populations de Faucons pèlerins ont été effectués environ tous les cinq ans depuis 1970. Les relevés de la sous-espèce *pealei* incluent des relevés aériens par hélicoptère, des relevés au sol et des relevés par bateau. Dans le cadre de ces derniers, les préposés tirent des cartouches détonantes avec des fusils de chasse en direction des falaises de nidification potentielles. Cette méthode est la plus efficace, car elle amène un des adultes, ou les deux, à lancer un appel perçant et à s'envoler du nid ou de son perchoir, identifiant ainsi le site comme actif. Cette méthode peut seulement être utilisée dans les régions les plus éloignées (Haida Gwaii, parties du nord de l'île de Vancouver) puisqu'il n'est pas publiquement acceptable de tirer des cartouches détonantes dans les régions peuplées. Les relevés des aires dans la province sont effectués au milieu de la saison de reproduction lorsque des œufs ou des jeunes de moins de deux semaines sont au nid, car les adultes sont moins susceptibles de déserter et il est peu probable que les nouveau-nés tentent de s'envoler à cet âge précoce. (Chutter, comm. pers., 2016). Comme la désertion est plus susceptible de se produire plus tôt, pendant la période de parade nuptiale et d'établissement du territoire, les perturbations à ce moment-là peuvent avoir une incidence négative sur chacun des couples. Des vérifications post-relevés menées dans l'archipel Haida Gwaii ont révélé que ces derniers n'avaient pas perturbé la plupart des individus nicheurs de la sous-espèce *pealei*; dans un faible nombre de cas, il semblait que la nidification

s'était soldée par un échec, mais il n'a pas été possible de déterminer si cela était imputable à la perturbation découlant du relevé ou à d'autres facteurs (Burles et Cowpar, 1997; Burles, 2005).

Dans les régions plus faciles d'accès de la côte britanno-colombienne, le parapente et l'escalade de parois rocheuses entrent en conflit avec les Faucons pèlerins nicheurs. Par contre, les falaises de nidification populaires auprès des adeptes d'escalade sont celles fréquentées par la sous-espèce *anatum*, et de telles situations ont été gérées avec succès en collaboration avec les utilisateurs locaux en fermant la partie des falaises que les faucons occupent.

Menace 8 – Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques
Les incidences de lâchers passés de Faucons pèlerins dans l'aire de répartition canadienne de la sous-espèce *pealei* aux fins de rétablissement de l'espèce sont actuellement inconnues. Toutefois, les oiseaux qui auraient été relâchés étaient probablement aussi de la sous-espèce *pealei* plutôt que des oiseaux d'origines diverses utilisés aux fins de rétablissement en Amérique du Nord (Chutter, comm. pers., 2016). L'hybridation avec des individus *anatum* se produit dans le sud-est de l'île de Vancouver et les îles Gulf mais, comme cette région est probablement située dans l'aire de reproduction des deux sous-espèces (ou même une expansion de l'aire de répartition de la sous-espèce *pealei*; voir la section 3.2.1 ci-dessus), l'hybridation n'est pas considérée comme une menace. Les incidences des espèces introduites sur les populations d'oiseaux de mer sont traitées à la menace 7, ci-dessus.

4.2.4 Menaces à impact négligeable

Menace 1 – Développement résidentiel et commercial; Menace 4 – Corridors de transport et de service
La possibilité que les ensembles résidentiels produisent des perturbations près des falaises de nidification n'étant apparente que dans la région des îles Gulf, elle ne constitue pas une menace importante. Aucun cas d'utilisation de ponts ou d'immeubles par la sous-espèce *pealei* n'a été signalé; tous les oiseaux sont donc considérés comme appartenant à la sous-espèce *anatum*. De nombreuses aires du Faucon pèlerin sont situées dans des aires protégées nationales ou provinciales, et les mesures de protection de l'habitat sont relativement rigoureuses. Le trafic aérien régulier ne pose probablement pas une menace importante à l'espèce. Des recherches sur les Faucons pèlerins de l'Alaska ont révélé des effets des vols à faible altitude sur la présence des adultes aux nids mais non sur les taux d'approvisionnement des oisillons (Palmer, 1998), et les trajectoires de vol ont été redirigées avec succès loin des sites de nidification connus dans les parcs provinciaux (Chutter, comm. pers., 2016).

Menace 3 – Production d'énergie et exploitation minière
L'exploitation de gravières, si elle a lieu aux falaises de nidification, pourrait entraîner l'abandon du site. Des parcs éoliens peuvent être aménagés dans le milieu marin, mais aucun ne l'a été à ce jour, et il semble peu probable que cela se produira au cours des dix prochaines années. Il n'a pas été établi si les parcs éoliens terrestres peuvent poser une menace à la sous-espèce *pealei*; bien que le parc éolien Cape Scott soit en service depuis plusieurs années, aucune interaction avec les Faucons pèlerins n'a été signalée (Woo, comm. pers., 2016).

Menace 5 – Utilisation des ressources biologiques
La capture de Faucons pèlerins pour la fauconnerie est limitée et bien réglementée en Colombie-Britannique. Elle y a été interdite de 1988 à 2008. Depuis que la délivrance de permis avec prises maximales annuelles de six Faucons pèlerins a recommencé en 2008, de deux à six permis ont été octroyés annuellement à des fauconniers (des détails sur la délivrance de permis sont présentés à la section 5, ci-dessous). Cependant, aucun individu sauvage n'a été capturé jusqu'à maintenant. Cela est probablement attribuable au fait que la zone de prise est éloignée et géographiquement limitée (nord de l'île de Vancouver), à l'exigence d'une inspection obligatoire par un agent de la faune pour identifier la sous-espèce, à l'accès facile à des oiseaux élevés en captivité et à la plus grande popularité du Faucon gerfaut (*F. rusticolus*) et d'hybrides de ce dernier comme oiseaux de fauconnerie dans la province (Chutter, comm. pers., 2016). Compte tenu de ces facteurs, le total des captures au cours de la prochaine décennie devrait être négligeable.

Dans l'État de Washington, une prise maximale admissible de 5 % de la production annuelle de faucons niais (oisillons) ou passagers (jeunes de l'année ayant pris leur envol) des sous-espèces *anatum* ou *pealei* peut être récoltée, selon le règlement du Fish and Wildlife Service des États-Unis. De 2011 à 2015, une moyenne de 4,6 faucons niais/jeunes à l'envol a été capturée annuellement dans l'État de Washington. La période de capture de faucons niais/jeunes à l'envol s'étend du 1er mai au 31 août (Hayes, comm. pers., 2016). Il est donc possible qu'un individu passager de la sous-espèce *pealei*, né en Colombie-Britannique, soit capturé par un fauconnier de l'État de Washington (voir aussi la section 3.3.3 ci-dessus). Des abattages illégaux de Faucons pèlerins dans l'État de Washington (Hayes et Buchanan, 2002) ont été rapportés; cette menace pèse aussi sur les individus de la Colombie-Britannique qui y hivernent. Toutefois, l'exposition à cette menace est limitée par le taux de déplacement apparemment faible entre la province et l'État (Varland *et al.*, 2008, 2012). L'abattage illégal en vue de protéger des animaux domestiques peut aussi se produire dans la province, mais si la pratique a eu cours ces dernières décennies, elle n'a pas été signalée jusqu'à maintenant (Chutter, comm. pers., 2016). Le prélèvement illégal d'oisillons ou d'œufs aux fins de la fauconnerie a probablement eu lieu dans le passé (Cooper et Beauchesne, 2004), mais à un taux inconnu; il n'est pas considéré comme une menace pour la sous-espèce *pealei* à l'heure actuelle.

Les perturbations associées aux activités d'exploitation forestière (ou la perte d'arbres de nidification, dans les rares cas où la sous-espèce *pealei* y niche) constituent une menace potentielle si elles se produisent près de nids actifs pendant la saison de nidification. La portée et la gravité de cette menace sont considérées comme négligeables pour l'instant.

Menace 10 – Phénomènes géologiques
Les tremblements de terre et les tsunamis qui en résultent ne devraient poser un risque qu'aux sites côtiers situés à de faibles altitudes (< 30 m).

5 CADRE DE GESTION ACTUEL

Au Canada, les oiseaux de proie ne sont pas protégés en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (Government of Canada, 1994). Ils ne relèvent de la compétence fédérale que s'ils figurent sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP)

(Government of Canada, 2002); autrement, ils sont gérés par les provinces et les territoires. Étant donné qu'au Canada la sous-espèce *pealei* du Faucon pèlerin ne se trouve qu'en Colombie-Britannique et qu'elle n'a jamais, au niveau national, été cotée dans une catégorie de risque supérieure à « espèce préoccupante », elle a été gérée par le gouvernement provincial aux termes du *Wildlife Act* (Province of British Columbia, 1982) et conformément aux exigences de la LEP en ce qui concerne le plan de gestion et les mesures connexes. Des plans de gestion provinciaux orientent la gestion de la sous-espèce *pealei* dans la province (Munro, 1988; Cooper, 2007). Avant 1980 environ, la gestion de la sous-espèce était principalement axée sur le suivi de la récolte mais, depuis, la gestion a été réorientée vers la conservation des oiseaux reproducteurs, des sites de nidification et des oiseaux de mer dont elle se nourrit.

5.1 *Wildlife Act*

En Colombie-Britannique, le *Wildlife Act* (Province of British Columbia, 1982) est la loi qui offre la plus solide protection pour le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*. L'article 34 de la Loi le protège, ainsi que ses œufs, ses oisillons et ses nids lorsqu'ils sont occupés. Toutefois, le Faucon pèlerin est l'un des groupes restreints d'espèces aviaires identifiés aux termes de l'alinéa 34b) dont le nid est protégé durant toute l'année, qu'il soit occupé ou non. Cette protection est généralement inutile, presque tous les nids de la sous-espèce *pealei* étant établis sur des falaises côtières, un habitat qui est rarement directement menacé de destruction. Cependant, l'article 34 interdit aussi [traduction] « de déranger les nids », ce qui aide à les protéger contre les activités qui pourraient nuire à la fréquentation des nids pendant la saison de reproduction (p. ex. exploitation forestière directement au-dessus d'un nid, déversement de déchets de jardin au bord d'une falaise abritant un nid et escalade).

Il est également illégal, en Colombie-Britannique, de persécuter (abattage, piégeage, empoisonnement ou tout autre moyen de tuer) les Faucons pèlerins en vertu de l'article 34, bien que des concessions puissent être faites pour la capture la capture aux fins de fauconnerie et la défense d'animaux domestiques (p. ex. volaille). Les peines actuelles (article 84) liées à la condamnation pour des infractions à l'article 34 comprennent une amende d'au plus 100 000 $ et un emprisonnement de 1 an pour une première infraction.

5.2 Récolte pour la fauconnerie

La récolte de Faucons pèlerins pour la fauconnerie aux termes du *Wildlife Act* provincial a été autorisée de nouveau en 2008, après avoir été interdite en 1988. À ce jour, un maximum de six permis a été délivré par année; seuls les fauconniers d'expérience de classe 1 peuvent faire une demande de permis. Bien que des permis aient été acquis annuellement par des fauconniers, aucun faucon sauvage n'a été capturé depuis la réouverture de cette activité en 2008. De plus :

- seuls des faucons passagers de l'année de la sous-espèce *pealei* peuvent être capturés;
- chaque permis est valide pendant seulement une saison de 4,5 mois;
- la capture est limitée aux unités de gestion 1-12 et 1-13 (nord de l'île de Vancouver) afin de restreindre les prises d'oiseaux à la sous-espèce *pealei*;

- tout oiseau capturé doit être apporté au bureau de Nanaimo du ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles de la Colombie-Britannique aux fins d'inspection (plumage, morphologie et prélèvement sanguin) et de confirmation de la sous-espèce;
- tout oiseau capturé par des fauconniers est compté dans les limites de possession indiquées sur leur permis et doit porter une bague du gouvernement provincial; il demeure la propriété de la Couronne;
- la capture pour la fauconnerie n'est pas autorisée dans les parcs provinciaux et les aires protégées.

5.3 Aires protégées

De nombreuses aires (sites de nidification) de la sous-espèce *pealei* sont situées dans des aires protégées fédérales ou provinciales. Des réserves écologiques ont été établies sur les îles Triangle (980 ha), Beresford (425 ha), Sartine (1 091 ha), Hippa et Solander. Environ la moitié de toutes les aires connues dans Haida Gwaii sont protégées à l'intérieur de la réserve de parc national Gwaii Haanas et du site du patrimoine haïda (147 000 ha; Burles, comm. pers., 2006). Le parc provincial Naikoon (72 000 ha) et les îles Lanz et Cox (5 500 ha) assurent aussi la protection de superficies considérables d'habitat. L'habitat d'alimentation est protégé dans les réserves écologiques de la baie Lepas, de la flèche Rose, de la colline Tow, des îles Bligh et Big Bunsby ainsi que du chenal Satellite. De plus, depuis la rédaction du plan de gestion précédent visant ce taxon, Haida Gwaii a fait l'objet d'une planification de l'aménagement des terres; 25 % de l'archipel est maintenant ainsi protégé au sein d'un parc provincial ou d'une aire de conservation. Nombre de ces endroits étant situés le long de la côte, ils devraient offrir une protection supplémentaire à la sous-espèce *pealei* (Wijdeven, comm. pers., 2016).

5.4 *Loi sur les parcs nationaux du Canada*

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* protège aussi les Faucons pèlerins qui se trouvent dans les parcs nationaux du pays (Government of Canada, 2000). Il est essentiellement interdit par la Loi de chasser, de harceler ou d'avoir en sa possession un Faucon pèlerin, ou encore d'en faire le trafic. Les contrevenants écopent d'une amende d'au plus 2 000 000 $ lorsqu'il s'agit d'une personne physique et d'au plus 12 000 000 $ lorsqu'il s'agit d'une personne morale, et d'un emprisonnement de cinq ans.

5.5 Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Le Faucon pèlerin est protégé à l'échelle internationale en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui restreint l'importation d'oiseaux et de leurs œufs dans les pays signataires et l'exportation depuis ces derniers (voir annexe 1).

6 BUT ET OBJECTIFS DE GESTION

6.1 But de gestion

À court terme, le but de gestion consiste à maintenir la population de Faucons pèlerins de la sous-espèce *pealei* dans une fourchette de ± 5 % des estimations récentes, et à conserver sa répartition actuelle. Le but à long terme consiste à accroître progressivement la taille de la population de la sous-espèce *pealei* pour qu'elle se rapproche des estimations du début du 20e siècle (décrit ci-après).

6.2 Justification du but de gestion

Si les effectifs de la sous-espèce *pealei* diminuaient jusqu'à des niveaux s'approchant des estimations de 1985, son statut pourrait passer à « espèce menacée ». Cependant, si la population se reconstituait jusqu'à atteindre les effectifs probablement prévus par la capacité de charge de l'habitat, le nombre total d'adultes resterait vraisemblablement trop faible pour permettre le retrait de la sous-espèce de la liste (c.-à-d. que la population satisferait encore au critère d'inscription du COSEPAC de « très petite population [canadienne] totale »). Par conséquent, le but du présent plan de gestion consiste à maintenir (à court terme) et à accroître (à long terme) la taille de la population de la sous-espèce *pealei*, et à conserver son aire de répartition connue, car c'est grâce au maintien d'une population stable ou à l'accroissement de la population par rapport à ses effectifs actuels qu'il sera possible de garder le statut de « espèce préoccupante ».

La taille précise de la population au début du 20e siècle est inconnue, mais la taille de la population de l'archipel Haida Gwaii dans les années 1950 a été estimée à un maximum de 108 couples (Munro, 1988). Si les populations reproductrices présentes ailleurs dans la province étaient proportionnellement égales dans les années 1950 et en 2015, alors jusqu'à 43 autres couples pourraient avoir existé dans les années 1950 (151 au total pour la Colombie-Britannique, à l'exclusion du sud-est de l'île de Vancouver). Inversement, si les populations présentes ailleurs dans la province en 2015 (35 couples) n'ont pas changé depuis les années 1950, alors la population dans les années 1950 totalisait environ 133 couples à l'extérieur du sud-est de l'île de Vancouver. En 2007, la sous-population de l'île Langara était supposément 75 % moins grande que dans les années 1920 (Nelson, comm. pers., 2007) et environ 50 % moins grande que dans les années 1950 (Beebe, 1960; Kirk et Nelson, 1999). Toutefois, cette baisse était probablement attribuable à la prédation exercée par les rats introduits (qui ont depuis été exterminés) sur les oiseaux de mer; les tendances peuvent donc ne pas être représentatives d'autres régions. Par conséquent, il est probablement raisonnable d'avancer que la population canadienne historique s'approchait de 150 à 200 couples reproducteurs.

L'accroissement de la population de Faucons pèlerins de la sous-espèce *pealei* n'est pas requis parce que : 1) les populations ont été relativement stables ou légèrement à la hausse sur une longue période; 2) l'habitat au centre de l'aire de répartition semble bien occupé. Bien que certaines îles (p. ex. île Langara) comptent moins de sites occupés que par le passé, des facteurs à grande échelle (en particulier ceux menant au déclin ou à la contraction des populations

nicheuses d'oiseaux de mer) limitent probablement les populations de la sous-espèce, et leur accroissement ne serait pas efficace.

6.3 Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion pour le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* sont les suivants :

1. Assurer un suivi de la population en Colombie-Britannique, avec une uniformité, une couverture et une fréquence suffisantes pour détecter les changements.
2. Maintenir ou accroître la taille actuelle des populations d'oiseaux de mer nichant en colonie qui constituent les principales proies du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*.
3. Combler les lacunes dans les connaissances sur les contaminants organochlorés et d'autres toxines bioaccumulables ainsi que sur leurs effets sur les populations de Faucons pèlerins de la sous-espèce *pealei*.
4. Élaborer et mettre à jour des plans d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures pour les secteurs autour des colonies des oiseaux de mer de la province.
5. S'assurer que la capture de Faucons pèlerins aux fins de la fauconnerie est durable.
6. Effectuer des recherches génétiques pour améliorer les connaissances sur les limites de la sous-espèce.

7 APPROCHES POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

7.1 Mesures déjà achevées ou en cours

Les mesures suivantes ont été catégorisées suivant les groupes de mesures du cadre de conservation de la Colombie-Britannique (B.C. Ministry of Environment, 2009). L'état d'avancement des groupes de mesures visant le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* est indiqué entre parenthèses.

Élaboration du rapport de situation (terminée)

- Le rapport de situation du COSEPAC est terminé (COSEWIC, 2007). Une réévaluation est prévue en 2017. Une mise à jour du rapport de situation est en cours de préparation (2016).

Envoi au COSEPAC (terminé)

- Le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* a été désigné « espèce préoccupante » (COSEWIC, 2007).

Planification (terminée)

- Le Plan de gestion de la Colombie-Britannique est terminé (le présent document, 2016).

Suivi des tendances (en cours)

- Les populations de l'archipel Haida Gwaii sont suivies depuis 1955 (Kirk et Nelson, 1999). Depuis 1970, Wayne Nelson, de l'Université de l'Alberta, a porté une attention particulière à la population de l'île Langara (p. ex. Nelson, 1977). Il a suivi le succès des nids et bagué de jeunes Faucons pèlerins annuellement de 1970 à 2014. Des efforts sont actuellement

déployés pour trouver d'autres personnes qui voudraient poursuivre les relevés, analyser les données de Nelson et publier d'autres résultats de ses recherches.

- Dans le cadre d'un programme de suivi pancanadien du Faucon pèlerin, des biologistes provinciaux ont effectué tous les cinq ans des relevés d'occupation visant la sous-espèce *pealei*. Au cours des dernières années, des données limitées sur la productivité ont aussi été recueillies. Ces relevés ont débuté en 1970 à Haida Gwaii; le sud-est de l'île de Vancouver et les îles Gulf ont été ajoutés en 1980, et le nord de l'île de Vancouver, en 1985-1986 (Chutter, 2016). De 2000 à 2005, Don Doyle (ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique) a effectué un suivi plus intensif des aires du Faucon pèlerin sur l'île de Vancouver et les îles Gulf, de même que le prélèvement d'échantillons de sang aux fins d'analyse génétique.
- Environnement Canada fait le suivi des tendances de quelques populations d'oiseaux de mer coloniaux (p. ex. île Triangle) sur une base continue.
- L'échantillonnage des contaminants environnementaux dans les œufs et les tissus d'oiseaux de mer se poursuit à certains sites.

Gestion de l'espèce et des populations (en cours)

- En plus d'être extrêmement limitée, la capture d'individus de la sous-espèce *pealei* pour la fauconnerie est intensivement réglementée et surveillée.
- Pour Haida Gwaii, un contrat permanent conclu entre le gouvernement provincial et l'Habitat Conservation Trust Foundation permet l'éradication des ratons laveurs introduits sur les îles abritant des oiseaux.
- En 2011, Parcs Canada a renouvelé ses efforts d'éradication des rats dans d'autres îles de l'archipel Haida Gwaii. L'éradication des rats sur les îles Arichika, Murchison et Faraday est terminée. Les rats ont aussi été éliminés avec succès de l'île St James en 1999. Toutes les îles, sauf l'île Faraday, abritent des aires de Faucons pèlerins, ainsi que des populations d'oiseaux de mer nicheurs (Bergman, comm. pers., 2016).
- Parcs Canada a inclus la sous-espèce *pealei* dans son plan d'action visant des espèces multiples dans Gwaii Haanas (Parks Canada, 2016).
- Le fait que les aires et l'habitat adjacent du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* soient situés dans des aires protégées assure la protection de nombreux couples et de leurs fauconneaux (voir la section 5 ci-dessus).
- Diverses mesures sont en place pour protéger la plupart des colonies d'oiseaux de mer du littoral de la Colombie-Britannique, dont certains constituent des sources vitales de nourriture pour la sous-espèce *pealei*. En 2002, 89 % des 98 colonies d'océanites et d'alcidés du littoral de la province bénéficiaient d'une forme quelconque de protection (réserve de parc national, réserve écologique, zone d'habitat d'espèces sauvages, réserve de phare); le reste est situé sur des terres de la Couronne (Hipfner *et al.*, 2002).
- L'élaboration de plans d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures pour le littoral de la Colombie-Britannique (p. ex. Blight, 2004; Nuka Research and Planning, 2013) est en cours.

Examen de l'utilisation des ressources (continue)

- La récolte d'individus de la sous-espèce *pealei* pour la fauconnerie est étroitement réglementée et surveillée, et peut être rapidement adaptée, au besoin.

7.2 Mesures de gestion recommandées

Les mesures de gestion qui favoriseront le rétablissement du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* sont décrites au tableau 4.

Tableau 4. Mesures de gestion recommandées pour le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*.

Objectif	Groupe de mesures du cadre de conservation	Mesures pour atteindre les objectifs	Menace[a] ou préoccupation visée	Priorité[b]
1	Suivi des tendances	Continuer de suivre les tendances de la population en effectuant des relevés visant le Faucon pèlerin le long de la côte de la Colombie-Britannique tous les cinq ans. Revoir les protocoles afin de s'assurer que les données recueillies conviennent à l'analyse des tendances. Si un sous-échantillonnage est tenté, le plan d'échantillonnage devrait être de puissance suffisante pour déceler les déclins pertinents.	Toutes	Essentielle
1	Suivi des tendances	Considérer étendre le suivi de la population à la côte nord de la province et à la côte sud-ouest de l'île de Vancouver, peut-être par le biais de données recueillies par des volontaires.	Toutes	Bénéfique
2	Suivi des tendances	Élargir/poursuivre le suivi des tendances des populations d'oiseaux de mer coloniaux dont se nourrit la sous-espèce *pealei*.	7	Essentielle
3	Suivi des tendances	Suivre les tendances des contaminants environnementaux (p. ex. organochlorés, produits ignifuges bromés) dans les œufs ou les tissus de la sous-espèce *pealei*, et identifier les sources potentielles de contaminants.	9	Essentielle
2, 3	Suivi des tendances	Élargir/poursuivre le suivi des tendances des contaminants environnementaux chez les proies (oiseaux de mer), et identifier les sources potentielles de contaminants.	7, 9	Essentielle
1, 5	Suivi des tendances	Continuer à inclure le suivi de la productivité dans les relevés quinquennaux des Faucons pèlerins côtiers, dans la mesure du possible.	Toutes	Bénéfique
2	Gestion de l'espèce et des populations	Élargir la protection des colonies d'oiseaux de mer utilisées par la sous-espèce *pealei*, y compris leur habitat marin.	7	Nécessaire
2	Gestion de l'espèce et des populations	Gérer les populations de poissons-fourrages en fonction de leur consommation par les oiseaux de mer côtiers de manière à maintenir la santé des populations de ces derniers.	7	Essentielle
3	Suivi des tendances	Effectuer des analyses supplémentaires des données disponibles sur les contaminants décelés chez les Faucons pèlerins côtiers.	9	Nécessaire
2	Gestion de l'espèce et des populations	Préparer des plans d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures pour les zones situées près de colonies d'oiseaux de mer et de l'habitat	7, 9	Essentielle

Objectif	Groupe de mesures du cadre de conservation	Mesures pour atteindre les objectifs	Menace[a] ou préoccupation visée	Priorité[b]
		d'hivernage de la sous-espèce *pealei*.		
2	Gestion de l'espèce et des populations	Poursuivre les efforts d'éradication des prédateurs non indigènes dans les colonies d'oiseaux de mer nicheurs dont se nourrit la sous-espèce *pealei*.	7	Nécessaire
4	Gestion de l'espèce et des populations *et* examen de l'utilisation des ressources	Continuer à surveiller et à gérer la capture d'individus de la sous-espèce *pealei*.	5	Essentielle
4	Examen de l'utilisation des ressources	Travailler en collaboration avec des homologues américains afin de surveiller la fauconnerie dans l'État de Washington et les prises d'oiseaux passagers provenant de la Colombie-Britannique.	5	Nécessaire
5	Gestion de l'espèce et des populations	Mener des recherches génétiques pour parfaire les connaissances sur les limites de l'aire de répartition de la sous-espèce en ce qui a trait aux approches de gestion.	Toutes	Bénéfique

[a] La numérotation des menaces est celle des catégories de l'IUCN–CMP (voir le tableau 3 pour des détails).
[b] Essentielle = urgente et importante (la mesure doit être prise immédiatement); nécessaire = importante, mais non urgente (la mesure peut être prise dans les 2 à 5 prochaines années); bénéfique = (la mesure est bénéfique et pourrait être prise quand cela sera possible).

7.3 Commentaires à l'appui du tableau des mesures de gestion

Lorsque des commentaires à l'appui des mesures sont requis, les mesures recommandées ont été classées d'après les groupes de mesures du cadre de conservation de la Colombie-Britannique.

7.3.1 Suivi des tendances

Des relevés réguliers doivent être effectués dans l'ensemble de l'aire de répartition du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* pour suivre efficacement la population canadienne. Des relevés d'un sous-ensemble d'aires en vue d'établir leur productivité permettraient aussi de recueillir des données de suivi de la santé de la population (et, par inférence, de la santé des écosystèmes, en particulier des sources de proies dont dépend la sous-espèce *pealei*). Le sous-ensemble recommandé d'aires pour faire le suivi de la productivité comprend les secteurs suivants :

- Archipel Haida Gwaii – y compris l'île Langara et un sous-ensemble d'aires dans la réserve de parc national Gwaii Hanaas.
- Îles Scott – l'île Triangle est une réserve écologique abritant des populations d'oiseaux de mer d'importance mondiale. Les relevés visant le Faucon pèlerin pourraient être intégrés à d'autres recherches en cours dans cette île. L'on croit qu'il existe une densité élevée d'aires dans d'autres îles du groupe des îles Scott.
- Îles Gulf – la population des îles Gulf a connu un déclin de 2010 à 2015 (bien que cela puisse être un artéfact du moment des relevés; Chutter, comm. pers., 2016). Ces faucons se reproduisent dans des secteurs où l'activité humaine est beaucoup plus intense que dans le

cas d'autres sous-populations, bien qu'un certain nombre d'aires soient situées dans la réserve de parc national des Îles-Gulf. Zone d'intergradation entre les sous-espèces *anatum* et *pealei.*

8 MESURE DES PROGRÈS

Les indicateurs de rendement présentés ci-dessous proposent un moyen de définir et de mesurer les progrès vers l'atteinte du but et des objectifs de gestion. Les indicateurs de rendement pour chaque objectif sont présentés ci-dessous.

L'atteinte du but de gestion est démontrée efficacement si le suivi effectué tous les cinq ans révèle que le nombre de Faucons pèlerins de la sous-espèce *pealei* est maintenu (à court terme) ou accru (à long terme), et que la sous-espèce continue d'occuper son aire de répartition actuelle (ou de l'étendre sur la côte ouest de l'île de Vancouver et/ou dans le nord de la côte continentale).

Résultats mesurables pour l'objectif 1

- Le suivi est adéquat pour déceler les tendances des populations d'importance régionale.
- La productivité des nids surveillés s'élève en moyenne à 1,25 jeune à l'envol ou plus par an.

Résultats mesurables pour l'objectif 2

- Les populations d'oiseaux de mer des principales colonies sont stables ou croissantes sur la période des cinq dernières années.
- Les efforts d'éradication des prédateurs introduits près des colonies d'oiseaux de mer se poursuivent dans les secteurs où la sous-espèce *pealei* niche (p. ex. le groupe des îles Scott).

Résultat mesurable pour l'objectif 3

- Les concentrations de contaminants organochlorés et de produits ignifuges bromés dans les tissus de la sous-espèce *pealei* et son réseau trophique marin continuent d'être suivies.

Résultat mesurable pour l'objectif 4

- La prise ne dépasse pas six oiseaux par année et se limite aux individus passagers de la sous-espèce *pealei*. L'augmentation de la prise ne sera considérée que si la zone de capture peut être agrandie et/ou si les données recueillies à l'avenir sur le succès de l'envol indiquent qu'une telle augmentation peut être soutenue.

Résultat mesurable pour l'objectif 5

- La connaissance du statut taxinomique des oiseaux du sud-est de l'île de Vancouver, des îles Gulf et des basses terres continentales s'améliore.

9 EFFETS SUR LES ESPÈCES NON CIBLÉES

Les activités de gestion visant le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* seront mises en œuvre de manière à tenir compte de toutes les espèces cooccurrentes, en particulier les espèces en péril, afin d'éviter ou de réduire au minimum les répercussions négatives sur ces espèces ou leur habitat. Le suivi des populations d'oiseaux de mer, qui constituent les principales proies de la sous-espèce *pealei*, et l'éradication des prédateurs introduits bénéficieront directement aux espèces d'oiseaux de mer en péril, notamment le Guillemot à cou blanc et le Starique de Cassin, et d'autres oiseaux de mer nichant dans des terriers (voir Harfenist et Kaiser, 1997; Hartman et Eastman, 1999).

10 RÉFÉRENCES

American Ornithologists' Union. 1957. Check-list of North American birds. 5th ed. American Ornithologists' Union, Baltimore, MD.

B.C. Conservation Data Centre. 2016. BC species and ecosystems explorer: *Falco peregrinus pealei* (Peregrine Falcon, *pealei* subspecies). B.C. Ministry of Environment, Victoria, BC. <http://a100.gov.bc.ca/pub/eswp/reports.do?elcode=ABNKD06073> [consulté le 19 juillet 2016].

B.C. Ministry of Environment. 2009. Conservation framework—Conservation priorities for species and ecosystems: primer. Ecosystems Br., Environ. Stewardship Div., Victoria, BC. <http://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/plants-animals-and-ecosystems/species-ecosystems-at-risk/species-at-risk-documents/cf_primer.pdf> [consulté le 1er juin 2016].

Becker, P.R., S.S. Vander Pol, D.G. Roseneau, K.S. Simac, J.R. Kucklick, S.J. Christopher, R.D. Day, R.S. Pugh, et G.W. York. 2003. Contaminant residues in murre eggs from colonies in the Gulf of Alaska and Bering Sea [abstract]. Pacific Seabird Group, 30th Annu. Meet., 19–22 Feb. 2003, Parksville, BC.

Beebe, F.L. 1960.The marine peregrines of the northwest Pacific coast. Condor 62:154–189.

Bertram, D.F. 1995. The roles of introduced rats and commercial fishing in decline of Ancient Murrelets on Langara Island, BC. Conserv. Biol. 9:865–872.

Bertram D.F., D.L. Mackas, et S.M. McKinnell. 2001. The seasonal cycle revisited: interannual variation and ecosystem consequences. Progr. Oceanogr. 49:283–307.

Blight, L.K. 2004. Sea Otter oil spill response plan for Canada's Pacific Coast. B.C. Min. Water Land Air Protect., et Sea Otter Recovery Team. Victoria et Nanaimo, BC.

Blood, D.A. 1968. Population status of Peregrine Falcons in the Queen Charlotte Islands, British Columbia. Can. Field-Nat. 82:169–176.

Brooks, A. 1917. Birds of the Chilliwack District, B.C. Auk 34:28–50.

Brooks, A. 1926. Notes on the status of the Peale's Falcon. Condor 28:77–79.

Brown, J.P. 2005. An appraisal of the consequences of the DDT-induced bottleneck on the level and distribution of neutral genetic variation in Canadian Peregrine Falcons, *Falco peregrinus*. Mémoire de maîtrise. Queens Univ., Kingston, ON.

Brown, J.W., P.J. Van Coeverden de Groot, T.P. Birt, G. Seutin, P.T. Boag, et V.L. Friesen. 2007. Appraisal of the consequences of the DDT-induced bottleneck on the level and geographic distribution of neutral genetic variation in Canadian peregrine falcons, *Falco peregrinus*. Mol. Ecol. 16:327–343.

Burles, D. 2005. Follow-up checks of select eyries found to be occupied during the 2005 Peregrine Falcon survey. Parks Canada, Queen Charlotte City, BC.

Burles, D.W. et J. Cowpar. 1997. 1996 Peale's Peregrine Falcon survey. Gwaii Haanas National Park Reserve/Haida Heritage Site. Parks Canada, Queen Charlotte City, BC.

Cade, T.J., J.H. Enderson, C.G. Thelander, et C.M. White. 1988. Peregrine Falcon populations: their management and recovery. The Peregrine Fund, Inc., Boise, ID.

Campbell, R.W., N.K. Dawe, I. McTaggart-Cowan, J.M. Cooper, G.W. Kaiser, et M.C.E. McNall. 1990. The birds of British Columbia, Vol. 2: Nonpasserines: diurnal birds of prey through woodpeckers. Roy. B.C. Mus. et Can. Wildl. Serv., Victoria, BC.

Campbell, R.W., M.P. Paul, M.S. Rodway, et H.S. Carter. 1977. Tree-nesting Peregrine Falcons in British Columbia. *Condor* 79:500–501.

Carter, H.R., A.E. Burger, P.V. Clarkson, Y. Zharikov, M.S. Rodway, S.G. Sealy, R.W. Campbell, et D.F. Hatler. 2012. Historical colony status and recent extirpations of burrow-nesting seabirds at Seabird Rocks, British Columbia. Wildl. Afield 9:13–48.

Chutter, M. 2016. 2015 British Columbia summary report for the national Peregrine Falcon survey: provincial summary report. B.C. Min. For. Lands Nat. Res. Op., Victoria, BC.

Cooper, J.M. 2007. Management plan for Peale's Peregrine Falcon (*Falco peregrinus pealei*) in British Columbia. B.C. Min. Environ., Victoria, BC. Wildl. Bull. No. B-124.

Cooper, J.M., et S.M. Beauchesne. 2004. Status of the Peregrine Falcon (*Falco peregrinus*) in British Columbia. B.C. Min. Water Land Air Protect., Biodiv. Br., Victoria, BC. Wildlife Bulletin No. B-115.

COSEWIC 2007. COSEWIC assessment and update status report on the Peregrine Falcon *Falco peregrinus* (*pealei* subspecies – *Falco peregrinus* and *pealei anatum/tundrius – Falco peregrinus anatum/tundrius*) in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, Ottawa, ON. <http://www.sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/cosewic/sr_falco_peregrinus_e.pdf> [consulté le 7 décembre 2016]. [Également disponible en français : COSEPAC 2007. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Faucon pèlerin *(Falco peregrinus)* de la sous-espèce *pealei (Falco peregrinus pealei)* et *anatum/tundrius (Falco peregrinus anatum/tundrius)* au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, ON. http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/cosewic/sr_peregrine_falcon_0807_f.pdf.]

Davidson, P.J.A., R.J. Cannings, A.R. Couturier, D. Lepage, et C.M. Di Corrado (eds.). 2015. The atlas of the breeding birds of British Columbia, 2008–2012. Bird Studies Can., Delta, BC. <http://www.birdatlas.bc.ca/> [consulté le 13 juillet 2016]. [Également disponible en français : Davidson, P.J.A., R.J. Cannings, A.R. Couturier, D. Lepage, et C.M. Di Corrado (dir. de publ.). 2015. L'Atlas des oiseaux nicheurs de la Colombie-Britannique, 2008–2012. Études d'Oiseaux Canada, Delta (Colombie-Britannique). <http://www.birdatlas.bc.ca/>.]

eBird. 2015. eBird: an online database of bird distribution and abundance [application en ligne]. eBird, Ithaca, NY. <http://www.ebird.org> [consulté le 28 juin 2016].

Elliott, J.E., J. Brogan, S.L. Lee, K.G. Drouillard, et K.H. Elliott. 2015. PBDEs and other POPs in urban birds of prey partly explained by trophic level and carbon source. Sci. Total Environ. 524:157–165.

Elliott, J.E. et K.H. Elliott. 2013. Tracking marine pollution. Science 340:556–558.

Elliott, J.E., M.J. Miller, et L.K. Wilson. 2005a. Assessing breeding potential of peregrine falcons based on chlorinated hydrocarbon concentrations in prey. Environ. Pollut. 134:353–361.

Elliott, J.E., D.G. Noble, R.J. Norstrom, et P.E. Whitehead. 1989. Organochlorine contamination in seabird eggs from the Pacific coast of Canada, 1971–1986. Environ. Monit. Assess. 12:67–82.

Elliott, J.E., L.K. Wilson, et B. Wakeford. 2005b. Polybrominated diphenyl ether trends in eggs of marine and freshwater birds from British Columbia, Canada, 1979–2002**.** Environ. Sci. Tech. 39:5584–5591.

EnviroEmerg Consulting Services. 2008. Major marine vessel casualty risk and response preparedness in British Columbia. Living Oceans Society, Vancouver, BC.

Fine, I. et D. Masson. 2015. Oil spill trajectory on the northern British Columbia coast: results from a series of numerical simulations. Fish. Oceans Can., North Saanich, BC. Can. Tech. Rep. Hydrogr. Ocean Sci. No. 306.

Fraser, D.F., W.L. Harper, S.G. Cannings, et J.M. Cooper. 1999. Rare birds of British Columbia. B.C. Min. Environ., Lands Parks, Wildl. Br. and Res. Inv. Br., Victoria, BC.

Godfrey, W.E. 1986. Birds of Canada. Nature Mus. Canada, Ottawa, ON. [Également disponible en français : Godfrey, W.E. 1986. Les oiseaux du Canada. Musée national des sciences naturelles, Ottawa (Ontario).]

Good, T.P., S.F. Pearson, P. Hodum, D. Boyd, B.F. Anulacion, et G.M. Ylitalo. 2014. Persistent organic pollutants in forage fish prey of rhinoceros auklets breeding in Puget Sound and the northern California Current. Mar. Pollut. Bull. 86:367–378.

Government of Canada. 1994. *Migratory Birds Convention Act* [S.C. 1994] c. 22. Justice Laws website <http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/M-7.01/> [consulté le 6 décembre 2016]. [Également disponible en français : Gouvernement du Canada. 1994. *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* [L.C. 1994] ch. 22. Site Web de la législation (Justice) <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-7.01/>.]

Government of Canada. 2000. *Canada National Parks Act* [S.C. 2000] c. 32. Justice Laws website <http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/N-14.01/> [consulté le 6 décembre 2016]. [Également disponible en français : Gouvernement du Canada. 2000. *Loi sur les parcs nationaux du Canada* [L.C. 2000] ch. 32. Site Web de la législation (Justice) <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-14.01/>.]

Government of Canada. 2002. *Species at Risk Act* [S.C. 2002] c. 29. Justice Laws website <http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/S-15.3/page-1.html> [consulté le 1er juin 2016]. [Également disponible en français : Gouvernement du Canada. 2002. *Loi sur les espèces en péril* [L.C. 2002] ch. 29. Site Web de la législation (Justice) <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-15.3/page-1.html>.]

Harfenist, A. et G.W. Kaiser. 1997. Effects of introduced predators on the nesting seabirds of the Queen Charlotte Islands. *In* The ecology, status and conservation of marine and shoreline birds of the Queen Charlotte Islands. K. Vermeer et K.H. Morgan (eds.). Can. Wildl. Serv., Delta, BC. Occas. Pap. No. 93. pp. 132–136.

Hartman, L.H. et D.S. Eastman. 1999. Distribution of introduced Raccoons *Procyon lotor* on the Queen Charlotte Islands: implications for burrow nesting seabirds. Biol. Conserv. 88:1–13.

Hayes, G.E. et J.B. Buchanan. 2002. Washington State status report for the Peregrine Falcon. Wash. Dep. Fish Wildl., Olympia, WA.

Hipfner, J.M. 2008. Matches and mismatches: ocean climate, prey phenology and breeding success in a zooplanktivorous seabird. Mar. Ecol. Progr. Ser. 368:295–304.

Hipfner, J.M., D.F. Bertram, et K.H. Morgan. 2002. Pacific and Yukon regional seabird conservation plan. Can. Wildl. Serv., Delta, BC.

Hipfner, M.J., L.K. Blight, R.W. Lowe, S.I. Wilhelm, G.J. Robertson, R. Barrett, T. Anker-Nilssen, et T.P. Good. 2012. Unintended consequences: how the recovery of sea eagle *Haliaeetus* spp. populations in the northern hemisphere is affecting seabirds. Mar. Ornithol. 40:39–52.

Hunt, W.G. 1998. Raptor floaters at Moffat's equilibrium. Oikos 82:191–197.

Johnson J.A., S.L. Talbot, G.K. Sage, K.K. Burnham, J.W. Brown, T.L. Maechtle, W.S. Seegar, M.A. Yates, B. Anderson, et D.P. Mindell. 2010. The use of genetics for the management

of a recovering population: temporal assessment of migratory Peregrine Falcons in North America. PLoS ONE 5(11): e14042. doi:10.1371/journal.pone.0014042

Kaiser, G.K., R.H. Taylor, P.D. Buck, J.E. Elliott, G.R. Howald, et M.C. Drever. 1997. The Langara Island seabird habitat recovery project: eradication of Norway Rats, 1993–1997. Can. Wildl. Serv., Delta, BC. Tech. Rep. Ser. No. 304.

Kirk, D.A. et R.W. Nelson. 1999. COSEWIC status report on Peale's Peregrine Falcon, *Falco peregrinus pealei*. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, Ottawa, ON. [Également disponible en français : KIRK, D.A., et R.W. NELSON. 1999. Rapport de situation du COSEPAC sur le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* (*Falco peregrinus pealei*) au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa.]

Master, L.L., D. Faber-Langendoen, R. Bittman, G.A. Hammerson, B. Heidel, L. Ramsay, K. Snow, A. Teucher, et A. Tomaino. 2012. NatureServe conservation status assessments: factors for evaluating species and ecosystems at risk. NatureServe, Arlington, VA. <http://www.natureserve.org/sites/default/files/publications/files/natureserveconservationstatusfactors_apr12_1.pdf> [consulté le 19 juillet 2016].

Miller, A., J.E. Elliott, K.H. Elliott, M.F. Guigueno, L.K. Wilson, S. Lee, et A. Idrissi. 2014. Spatial and temporal trends in brominated flame retardants in seabirds from the Pacific coast of Canada. Environ. Pollut. 195:48–55.

Miller, A., J.E. Elliott, K.H. Elliott, M.F. Guigueno, L.K. Wilson, S. Lee, et A. Idrissi. 2015a. Brominated flame retardant trends in aquatic birds from the Salish Sea region of the west coast of North America, including a mini-review of recent trends in marine and estuarine birds. Sci. Total Environ. 502:60–69.

Miller, A., J.E. Elliott, K.H. Elliott, S. Lee, et F. Cyr. 2015b. Temporal trends of perfluoroalkyl substances (PFAS) in eggs of coastal and offshore birds: increasing PFAS levels associated with offshore bird species breeding on the Pacific coast of Canada and wintering near Asia. Environ. Toxicol. Chem. 34:1799–1808.

Munro, W.T. 1988. The Peale's Peregrine Falcon in British Columbia: status and management. B.C. Min. Environ. Lands Parks, Victoria, BC.

NatureServe. 2016. NatureServe explorer: an online encyclopedia of life [application en ligne]. Version 7.1. NatureServe, Arlington, VA. <http://www.natureserve.org/explorer> [consulté le 1er juin 2016].

Nelson, R.W. 1977. Behavioural ecology of coastal peregrines (*Falco peregrinus pealei*). Thèse de doctorat. Univ. Calgary, Calgary, AB.

Nelson, R.W. 1990. Status of the Peregrine Falcon, *Falco peregrinus pealei*, on Langara Island, Queen Charlotte Islands, British Columbia. Can. Field-Nat. 104:193–199.

Nelson, R.W. et T.M. Myres. 1976. Declines in populations of Peregrine Falcons and their seabird prey at Langara Island, British Columbia. Condor 78:281–293.

Nuka Research and Planning. 2013. West coast spill response study, Vol. 1: Assessment of British Columbia marine oil spill prevention and response regime. B.C. Min. Environ., Victoria, BC. <http://www.env.gov.bc.ca/main/west-coast-spill-response-study/docs/WestCoastSpillResponse_Vol1_InitialAssessment_130717.pdf> [consulté le 7 décembre 2016].

Open Standards. 2014. Threats taxonomy. <http://cmp-openstandards.org/using-os/tools/threats-taxonomy/> [consulté le 19 juillet 2016].

Palmer, A. 1998. Parental care of Peregrine Falcons in interior Alaska and the effects of low-altitude jet overflights. Mémoire de maîtrise ès sciences. Oregon State Univ., Corvallis, OR.

Parks Canada. 2015. SGin Xaana Sdiihltl'lxa: night birds returning [news release]. <http://www.pc.gc.ca/APPS/CP-NR/release_e.asp?bgid=1735&andor1=bg> [consulté le 30 juin 2016]. [Également disponible en français : Parcs Canada. 2015. SGin Xaana Sdiihltl'lxa : Retour des oiseaux nocturnes [communiqué de presse]. <http://www.pc.gc.ca/apps/cp-nr/release_f.asp?bgid=1735&andor1=bg>].

Parks Canada. 2016. Multi-species action plan for Gwaii Haanas National Park Reserve, National Marine Conservation Area Reserve, and Haida Heritage Site. Parks Can., Ottawa, ON. *Species at Risk Act* Action Plan Ser. [Également disponible en français : Parcs Canada. 2016. Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas. Parcs Can., Ottawa, ON. *Plans d'action en vertu de la Loi sur les espèces en péril.*]

Peakall, D.B., D.G. Noble, J.E. Elliott, J.D. Somers, et G. Erickson. 1990. Environmental contaminants in Canadian Peregrine Falcons, *Falco peregrinus*, a toxicological assessment. Can. Field-Nat. 104:244–254.

Perkins, M., L. Ferguson, R.B. Lanctot, I.J. Stenhouse, S. Kendall, S. Brown, H.R. Gates, J.O. Hall, K. Regan, et D.C. Evers. 2016. Mercury exposure and risk in breeding and staging Alaskan shorebirds. Condor 118:571–582.

Province of British Columbia. 1982. *Wildlife Act* [RSBC 1996] c. 488. Queen's Printer, Victoria, BC. <http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/00_96488_01> [consulté le 1er juin 2016].

Province of British Columbia. 2002. *Forest and Range Practices Act* [SBC 2002] c. 69. Queen's Printer, Victoria, BC. <http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/00_02069_01> [consulté le 1er juin 2016].

Province of British Columbia. 2008. *Oil and Gas Activities Act* [SBC 2008] c. 36. Queen's Printer, Victoria, BC. <http://www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/00_08036_01> [consulté le 1er juin 2016].

Ratcliffe, D. 1993. The Peregrine Falcon. 2nd ed. T. & A.D. Poyser, Carlton, UK.

Regehr, H.M., M.S. Rodway, M.J. Lemon, et J.M. Hipfner. 2007. Recovery of the Ancient Murrelet *Synthliboramphus antiquus* colony on Langara Island, British Columbia, following eradication of invasive rats. Mar. Ornithol. 35:137–144.

Rowell, P. 2002. COSEWIC status report on Anatum Peregrine Falcon *Falco peregrinus anatum*. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, Ottawa, ON.

Salafsky, N., D. Salzer, A.J. Stattersfield, C. Hilton-Taylor, R. Neugarten, S.H.M. Butchart, B. Collen, N. Cox, L.L. Master, S. O'Connor, et D. Wilkie. 2008. A standard lexicon for biodiversity conservation: unified classifications of threats and actions. Conserv. Biol. 22:897–911.

Schultze, G. 2000. 2000 Peale's Peregrine Falcon inventory: Queen Charlotte Islands. B.C. Min. Environ., Skeena Region, Smithers, BC.

Schultze, G. 2005. 2005 Peale's Peregrine Falcon inventory: Queen Charlotte Islands. B.C. Min. Environ., Skeena Region, Smithers, BC.

Taylor, R.H., G.W. Kaiser, et M.C. Drever. 2000. Eradication of Norway Rats for recovery of seabird habitat on Langara Island, British Columbia. Restor. Ecol. 8:151–160.

Triton Consultants Ltd. 2007. Oil spill model development, northwest Canadian Pacific Coast technical background. Living Oceans Society, Sointula, BC.

Vander Pol, S.S., P.R. Becker, J.R. Kucklick, R.S. Pugh, D.G. Roseneau, et K.S Simac. 2004. Persistent organic pollutants in Alaskan murre (*Uria* spp.) eggs: geographical, species, and temporal comparisons. Environ. Sci. Tech. 38:1305–1312.

Varland, D.E., J.B. Buchanan, T.L. Fleming, M.K. Kenney, et T.M. Loughin, 2012. Peregrine Falcons on coastal beaches of Washington: fifteen years of banding and surveys. J. Raptor Res. 46:57–74.

Varland, D.E., L.A. Powell, M.K. Kenney, et T.L. Fleming. 2008. Peregrine falcon survival and resighting frequencies on the Washington Coast, 1995–2003. J. Raptor Res. 42:161–171.

White, C.M., N.J. Clum, T.J. Cade, et W.G. Hunt. 2002. Peregrine Falcon (*Falco peregrinus*). *In* The birds of North America. P.G. Rodewald (ed.). Cornell Lab Ornithol. Ithaca, NY. <https://birdsna.org/Species-Account/bna/species/perfal> [consulté le 10 juillet 2016].

Wolf, S.G., M.A. Snyder, W.J. Sydeman, D.F. Doak, et D.A. Croll. 2010. Predicting population consequences of ocean climate change for an ecosystem sentinel, the seabird Cassin's auklet. Glob. Change Biol. 16:1923–1935.

Zuberogoitia, I., J.A. Martinez, A. Iraeta, A. Azkona, J. Zabala, B. Jiménez, R. Merino, et G. Gomez. 2006. Short-term effects of the Prestige oil spill on the peregrine falcon (*Falco peregrinus*). Mar. Pollut. Bull. 52:1176–1181.

Communications personnelles (certaines reprises du document de 2006)

Bergman, C., Parcs Canada, Haida Gwaii (Colombie-Britannique)

Brown, J., Queens University, Kingston (Ontario)

Burles, D., Parcs Canada, Queen Charlotte City (Colombie-Britannique)

Chutter, M., B.C. Ministry of Forests, Lands and Natural Resource Operations, Victoria (Colombie-Britannique)

Doyle, D., B.C. Ministry of Environment, Nanaimo (Colombie-Britannique)

Elliott, J., Environnement et Changement climatique Canada, Delta (Colombie-Britannique)

Hayes, G., Washington Department of Fish and Wildlife, Olympia (Washington), États-Unis

Lee, S., Environnement et Changement climatique Canada, Delta (Colombie-Britannique)

Nelson, R.W., Fish and Wildlife Division, St. Paul (Alberta) (à la retraite)

Schultze, G., B.C. Ministry of Environment, Smithers (Colombie-Britannique) (à la retraite)

Wijdeven, B., B.C. Ministry of Forests, Lands and Natural Resource Operations, Haida Gwaii (Colombie-Britannique)

Woo, K., Environnement et Changement climatique Canada, Delta (Colombie-Britannique)

ANNEXE 1. AVIS DE COMMERCE NON PRÉJUDICIABLE DE LA CITES

Septembre 2016

Avis de commerce non préjudiciable dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) concernant l'exportation de *Falco peregrinus pealei* de la Colombie-Britannique, au Canada

Préparé par :
David F. Fraser (autorité scientifique pour la CITES en Colombie-Britannique) et Judith Shapiro (mise à jour : 19 septembre 2016)
Species Conservation Science Unit
B.C. Ministry of Ministry of Environment
Victoria (Colombie-Britannique)

Écologie de l'espèce

Le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) est un oiseau de proie de la taille d'un corbeau aux ailes longues et pointues qui lui permettent de se spécialiser dans la poursuite rapide et directe de ses proies dans les milieux ouverts. Les deux sous-espèces qui se reproduisent en Colombie-Britannique ont une alimentation différente. Le Faucon pèlerin de Peale (*F. p. pealei*; ci-après appelé « sous-espèce *pealei* »), qui est côtier, se nourrit d'oiseaux de mer coloniaux tels que le Guillemot à cou blanc (*Synthliboramphus antiquus*), mais aussi d'autres oiseaux aquatiques, dont les oiseaux de rivage. Cette alimentation place le Faucon pèlerin au sommet de la chaîne trophique, ce qui contribue à sa vulnérabilité aux contaminants qui se bioaccumulent dans ses espèces proies.

La sous-espèce *pealei* niche habituellement près de la mer et est la plus commune là où les espèces proies sont susceptibles d'être abondantes (Rowell, 2002). Les saillies de falaise sont les sites de nidification les plus courants, mais d'autres sites en hauteur avec une saillie sont également utilisés, notamment les talus abrupts, les arbres (dans les cavités ou les nids de branches abandonnés), les hauts immeubles et les ponts (Johnstone, 1999; Rowell 2002). La plupart des activités de chasse de la sous-espèce *pealei* sont pratiquées dans un rayon de plusieurs kilomètres du nid (Kirk et Nelson, 1998). L'habitat n'est pas considéré comme un facteur limitatif direct chez les populations de la sous-espèce *pealei* (Rowell, 2002).

La sous-espèce *pealei* est probablement non migratrice ou ne se disperse que sur une distance relativement courte (comparativement aux autres sous-espèces du Faucon pèlerin); elle reste largement sur la côte ouest du Canada et des États-Unis pendant l'hiver (Kirk et Nelson, 1998), bien que des déplacements vers le sud aient lieu. Le Faucon pèlerin se reproduit annuellement et peut vivre jusqu'à 20 ans, mais sa longévité à l'état sauvage est plutôt de 4 à 5 ans (B.C. Ministry of Environment, Lands and Parks, 1998; Rowell, 2002).

Hickey (1969), Cade *et al.* (1988), Erickson *et al.* (1988), Brown et Amadon (1989), et White *et al.* (2002) ont décrit en détail la biologie du Faucon pèlerin. Pour des renseignements complémentaires sur la population et la gestion de la sous-espèce *pealei* en Colombie-Britannique, veuillez consulter le corps du texte du présent plan de gestion.

Estimation de la population

Les relevés nationaux coordonnés des sites de nidification du Faucon pèlerin sont réalisés au Canada tous les cinq ans depuis 1970 (voir Rowell *et al.*, 2003). Les relevés ont pour objet de surveiller les sites de nidification historiques, mais également les nouveaux sites à mesure que ceux-ci sont découverts. Les hausses générales du nombre de sites de nidification occupés consignés s'expliquent à la fois par l'intensification des activités de relevé et par les augmentations réelles de la taille de la population (Rowell, 2002). Les résultats des relevés quinquennaux ne sont que des estimations du nombre minimal de couples nicheurs puisque ce n'est pas tout l'habitat disponible qui est recensé (Johnstone, 1999). La population totale comprendrait les Faucons pèlerins des zones non recensées, les individus ayant échoué à se reproduire qui abandonnent leur nid avant la réalisation des relevés, les subadultes non reproducteurs et les adultes non reproducteurs sans territoires de nidification (« floaters », ou individus non territoriaux) (Rowell *et al.* 2003). La relation entre la population reproductrice connue et la population totale ne peut pas être quantifiée (Rowell *et al.*, 2003).

En Colombie-Britannique, la Wildlife Branch à Haida Gwaii effectue des relevés de la sous-espèce *pealei* depuis le début des années 1960; depuis 1970, les relevés sont menés tous les cinq ans environ, en coordination avec les relevés nationaux. La superficie couverte s'est accrue au fil du temps, le nord de l'île de Vancouver ayant été ajouté en 1980, et le sud de l'île de Vancouver et les îles Gulf ayant été ajoutés en 1986 (et les relevés visant la sous-espèce *anatum* dans les basses terres continentales et dans la région intérieure ont été ajoutés en 1994 et 2005, respectivement). D'après ces relevés, les effectifs de la sous-espèce *pealei* sont actuellement réputés être stables ou légèrement à la hausse dans la province. Néanmoins, les tendances provinciales apparentes devraient être traitées avec prudence, car les méthodes de relevé peuvent différer d'une année à l'autre, la superficie totale recensée n'est pas toujours la même (données de dénombrement non normalisées en fonction de l'effort), et de nouveaux sites sont souvent ajoutés chaque année de relevé subséquente. Aucune analyse statistique des données des relevés n'a été menée (Rowell *et al.*, 2003; Chutter, 2016).

La Colombie-Britannique abrite environ 12 % de la population mondiale de Faucons pèlerins de la sous-espèce *pealei*, laquelle comptait de 850 à 1 000 couples nicheurs à la fin des années 1990 selon les estimations (White *et al.* 2002).

Évaluations de la situation

Le tableau A1.1 montre les cotes de conservation actuelles de la sous-espèce *pealei*.

Table A1.1. Cotes de conservation mondiale, nationale et provinciale du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*.

	Mondiale (IUCN)	**Nationale (situation générale)**	**Nationale (COSEPAC)**	**Provinciale (CDC)**	**CITES**
Falco peregrinus pealei	G4T3	N3	Préoccupante	Bleue (G4T3)	Annexe I

NatureServe a attribué la cote de conservation mondiale G4 au Faucon pèlerin, car la population mondiale de l'espèce compte plus de 100 occurrences et est « apparemment non en péril ». Les deux sous-espèces qui se reproduisent en Colombie-Britannique ont reçu la cote de conservation T3 (« vulnérable »), ce qui signifie qu'elles comptent de 21 à 100 occurrences, mais qu'elles pourraient être rares ou localisées dans l'ensemble de leur aire de répartition.

Le COSEPAC a désigné la sous-espèce *pealei* « espèce rare » en 1978. En 1999, elle a été désignée « espèce préoccupante » (un statut équivalent) parce que sa population était stable, mais que des menaces pesaient sur ses proies à cause des prédateurs introduits, des changements océaniques, des contaminants et des déversements d'hydrocarbures (Kirk et Nelson, 1998).

Contexte légal

La sous-espèce *pealei* est inscrite à titre d'espèce préoccupante à la liste de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral; toutefois, les oiseaux de proie sont gérés à l'échelle des provinces ou des territoires. Les oiseaux de proie, dont le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*, ne sont pas inclus dans la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* du gouvernement fédéral.

L'article 34 du *Wildlife Act* de la Colombie-Britannique interdit la destruction des nids du Faucon pèlerin. Il interdit également de prendre des œufs ou des adultes d'oiseaux sauvages sans permis. Le quota de capture d'individus de la sous-espèce *pealei* est limité à un maximum de six individus passagers par année. La population élevée en captivité de cette sous-espèce est assez grande pour ne pas nécessiter d'apport d'individus des populations sauvages.

L'agrément des établissements d'élevage en captivité est assuré par le Service canadien de la faune (Ottawa). Bien que le Faucon pèlerin soit inscrit à l'annexe I de la CITES, les individus élevés dans des établissements agréés par la CITES sont considérés comme visés par l'annexe II aux fins de l'exportation internationale. La politique provinciale interdit l'exportation de Faucons pèlerins capturés à l'état sauvage à partir de la Colombie-Britannique. De plus, les permis d'exportation et les permis de la CITES ne sont délivrés que pour des oiseaux élevés en captivité.

Les Faucons pèlerins élevés dans des établissements non agréés par la CITES sont visés par l'annexe I de la CITES et, pour qu'il y ait délivrance d'un permis d'exportation de la CITES, ces oiseaux doivent d'abord faire l'objet d'un permis d'importation de la CITES du pays de destination. Cette situation n'est pas couverte par le présent avis de commerce non préjudiciable et doit faire l'objet d'une analyse distincte par l'autorité scientifique.

Les peines prévues aux termes du *Wildlife Act* de la Colombie-Britannique en ce qui concerne la capture illégale d'individus ou d'œufs comprennent des amendes s'élevant jusqu'à 100 000 $ et un emprisonnement de 1 an dans le cas d'une première infraction.

Gestion de la conservation

Pour protéger les principales proies de la sous-espèce *pealei*, diverses mesures de protection visent la plupart des importantes colonies d'oiseaux de mer de la côte britanno-colombienne, notamment par l'intermédiaire des réserves écologiques, d'une grande réserve de parc national et des aires de protection des espèces sauvages (Kirk et Nelson, 1998). À Haida Gwaii, des rats et des ratons laveurs introduits ont des effets dévastateurs sur le Guillemot à cou blanc et d'autres espèces d'oiseaux de mer dont dépend le Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei* (études citées dans Kirk et Nelson, 1998; Taylor *et al.*, 2000). Pour combattre cette menace, le Service canadien de la faune a mené une vaste campagne d'empoisonnement des rats sur l'île Langara de 1995 à 1997, qui a permis d'éradiquer le rat surmulot (*Rattus norvegicus*) (Kirk et Nelson, 1998; Taylor *et al.*, 2000).

Le Faucon pèlerin semble faire très rarement l'objet de braconnage. Actuellement, seuls les Faucons pèlerins élevés en captivité peuvent être exportés à l'étranger à partir de la Colombie-Britannique. La prise d'un petit nombre d'individus (six ou moins) est actuellement autorisée en Colombie-Britannique; toutefois, à ce jour, la communauté de fauconnerie n'a pas profité de cette permission et, en dépit de la délivrance de permis depuis la réouverture de la récolte en 2008, aucun Faucon pèlerin n'a été capturé dans la nature (Chutter, comm. pers., 2016).

La récolte de Faucons pèlerins pour la fauconnerie aux termes du *Wildlife Act* provincial a été autorisée de nouveau en 2008, après avoir été interdite en 1988. À ce jour, un maximum de six permis a été délivré par année; seuls les fauconniers de classe 1 peuvent faire une demande de permis. De plus :

- seuls des faucons passagers de l'année de la sous-espèce *pealei* peuvent être capturés;
- chaque permis est valide pendant seulement une saison de 4,5 mois;
- la capture est limitée aux unités de gestion 1-12 et 1-13 (nord de l'île de Vancouver) afin de restreindre les prises d'oiseaux de la sous-espèce *pealei*;
- tout oiseau capturé doit être apporté au bureau de Nanaimo du ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles de la Colombie-Britannique aux fins d'inspection (plumage, morphologie et prélèvement sanguin) et de confirmation de la sous-espèce;
- bien que des permis aient été obtenus par des fauconniers chaque année, aucun oiseau n'a été pris à l'état sauvage;
- tout oiseau capturé par des fauconniers est compté dans les limites de possession indiquées sur leur permis et doit porter une bague du gouvernement provincial; il demeure la propriété de la Couronne;
- la capture pour la fauconnerie n'est pas autorisée dans les parcs provinciaux et les aires protégées.

Évaluation des menaces

L'évaluation des menaces fondée sur le système unifié de classification des menaces proposé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN; acronyme anglais : IUCN) et le Partenariat pour les mesures de conservation (Conservation Measures Partnership, ou CMP) (IUCN-CMP) a été mis à jour en 2016. Elle est compatible avec les méthodes utilisées par le Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique, le COSEPAC et le programme de rétablissement d'Environnement et Changement climatique Canada. Pour une description détaillée des menaces, veuillez consulter la section 4.2 du présent document.

Dans ce système, l'impact global des menaces pour la sous-espèce *pealei* a été calculé et considéré comme élevé à faible. De grandes incertitudes entourent les principales menaces pesant sur cette sous-espèce; elles découlent des variations subies par les principales proies à cause des changements climatiques, des contaminants et des déversements d'hydrocarbures ainsi que des effets (potentiels) directs des déversements d'hydrocarbures et de la bioaccumulation de contaminants sur les faucons mêmes. La capture d'oiseaux aux fins du commerce international n'est pas une menace, compte tenu du système de gestion en place visant cette sous-espèce en Colombie-Britannique et dans l'État de Washington (où il est possible de capturer l'oiseau passager occasionnel en Colombie-Britannique; la récolte dans la province est limitée à 5 % de la production annuelle de petits à l'état sauvage, et la moyenne annuelle était de 4,6 faucons niais ou Faucons pèlerins passagers [sous-espèces *pealei* et *anatum* combinées] de 2011 à 2015).

Critères de la CITES pour les avis de commerce non préjudiciable

La figure A1.1., un diagramme radar fondé sur les lignes directrices de la CITES, résume les facteurs qui influent sur la gestion du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*. Aucune des cotes n'indiquerait une préoccupation du point de vue de l'avis de commerce non préjudiciable. Les systèmes de suivi, d'évaluation et de gestion sont actuellement suffisamment intégrés pour répondre aux préoccupations de gestion suscitées par la capture d'individus sauvages de la sous-espèce *pealei* en Colombie-Britannique.

À l'atelier sur la création d'avis de commerce non préjudiciable organisé par la CITES en 2006 à Cancún, au Mexique, il a été recommandé d'utiliser une « approche fondée sur les risques ». L'évaluation des menaces de la sous-espèce *pealei* a été mise à jour pour la dernière fois en 2016. La capture de *pealei* est considérée comme une menace négligeable pour la population. L'exportation de la sous-espèce *pealei* se limite aux oiseaux élevés en captivité et ne représente une menace ni pour la population sauvage ni pour son rôle dans l'écosystème.

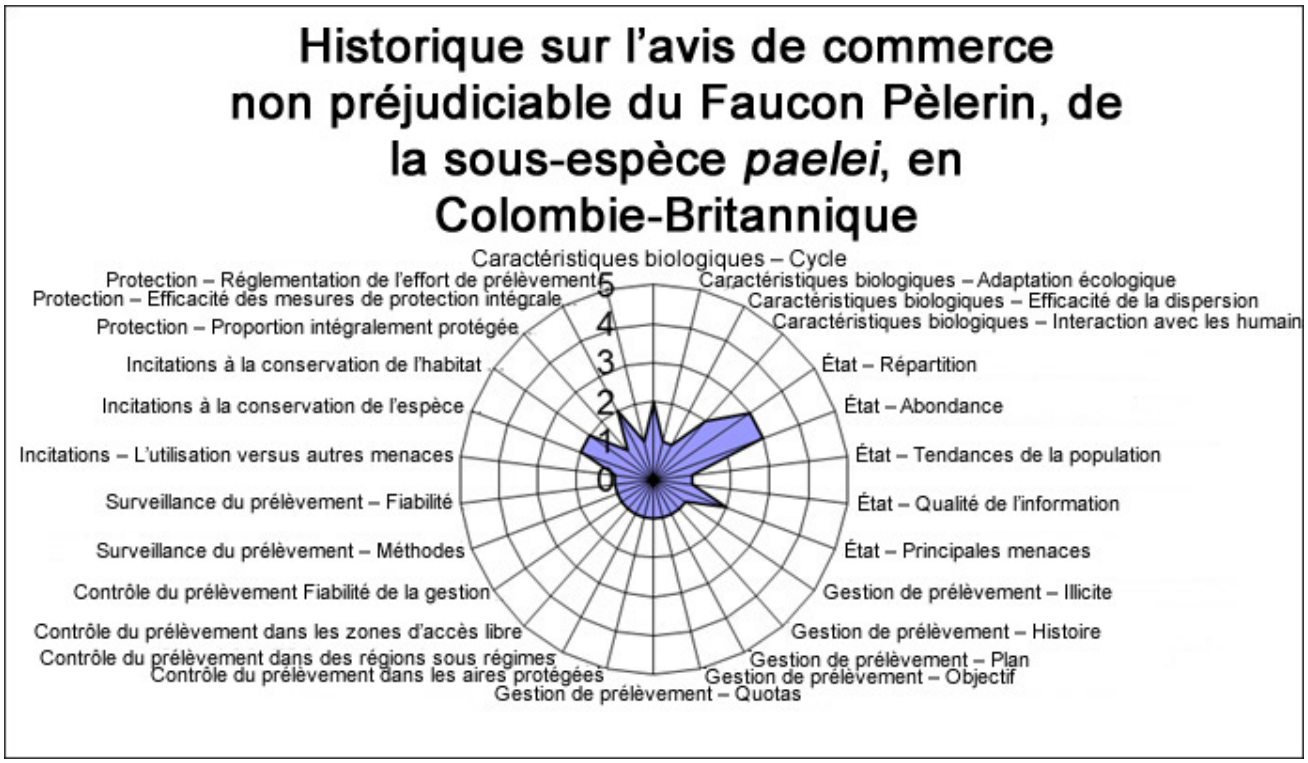

Figure A1.1. Diagramme radar résumant les facteurs qui influent sur la gestion du Faucon pèlerin de la sous-espèce *pealei*.

Conclusion

En Colombie-Britannique, la population de Faucons pèlerins de la sous-espèce *pealei* est stable ou légèrement à la hausse. Néanmoins, la sous-espèce *pealei* figure sur la liste bleue de la province en raison de son aire de répartition restreinte et de la petite taille de ses populations, de même que des menaces potentielles qui pèsent sur ses proies que sont les oiseaux de mer coloniaux. La récolte dont elle fait l'objet est très petite et n'est permise que dans une région éloignée de la Colombie-Britannique. La demande en Faucons pèlerins pour la fauconnerie semble avoir diminué grâce à l'élevage en captivité de faucons, notamment du Faucon gerfault (*F. rusticolus*) et de leurs hybrides (Chutter, comm. pers., 2016). Tous les Faucons pèlerins exportés légalement à partir de la Colombie-Britannique sont des oiseaux élevés en captivité munis de bagues sans joint qui permettent de les identifier. Pour cette raison, les exportations de Faucons pèlerins à partir de la Colombie-Britannique n'auront pas d'effet néfaste sur les populations sauvages. Par conséquent, nous recommandons un avis de commerce non préjudiciable visant les Faucons pèlerins dans le cadre du système de gestion actuel. Il s'agit d'un avis de commerce non préjudiciable permanent visant les oiseaux admissibles à l'exportation selon la politique en vigueur. Le personnel responsable de l'octroi de permis peut délivrer des permis de la CITES visant des oiseaux élevés en captivités dans les établissements agréés sans obtenir un avis de commerce non préjudiciable de l'autorité scientifique.

Références

B.C. Ministry of Environment, Lands and Parks. 1998. Peregrine Falcon. <http://www.env.gov.bc.ca/wld/documents/perfal_s.pdf> [consulté le 7 décembre 2016].

Brown, L. et D. Amadon. 1989. Eagles, hawks and falcons of the world. The Wellfleet Press, Secaucus, NJ.

Cade, T.J., J.H. Enderson, C.G. Thelander, et C.M. White (eds.). 1988. Peregrine Falcon populations: their management and recovery. The Peregrine Fund, Boise, ID.

Chutter, M. 2016. 2015 British Columbia summary report for the national Peregrine Falcon survey: provincial summary report. B.C. Min. For. Lands Nat. Res. Op., Victoria, BC.

Erickson, G., R. Fyfe, R. Bromley, G.L. Holroyd, D. Mossop, B. Munro, R. Nero, C. Shank, et T. Wiens. 1988. *Anatum* Peregrine falcon recovery plan. Environ. Can., Can. Wildl. Serv., Ottawa, ON. [Également disponible en français : Erickson, G., R. Fyfe, R. Bromley, G.L. Holroyd, D. Mossop, B. Munro, R. Nero, C. Shank, et T. Wiens. 1988. Plan de rétablissement du faucon pèlerin *anatum*. Environnement Canada, Service canadien de la faune, Ottawa (Ontario).]

Hickey, J.J. (ed.) 1969. Peregrine Falcon populations: their biology and decline. Univ. Wisconsin Press, Madison, WI.

Johnstone, R.M. 1999. Update COSEWIC status report on *anatum* Peregrine Falcon, *Falco peregrinus anatum*. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, Ottawa, ON.

Kirk, D.A. et R.W. Nelson. 1998. Update COSEWIC status report on the Peale's Peregrine Falcon, *Falco peregrinus pealei*. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, Ottawa, ON. [Également disponible en français : Kirk, D.A. et R.W. Nelson. 1998. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Faucon pèlerin *anatum* (*Falco peregrinus anatum*) au Canada − Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa (Ontario).]

Rowell, P. 2002. Update COSEWIC status report on *anatum* Peregrine Falcon, *Falco peregrinus anatum*. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, Ottawa, ON.

Rowell, P., G.L. Holroyd, et U. Banasch (eds.). 2003. The 2000 Canadian peregrine falcon survey. J. Raptor Res. 37:98–116.

Taylor, R.H., G.W. Kaiser, et M.C. Drever. 2000. Eradication of Norway Rats for recovery of seabird habitat on Langara Island, British Columbia. Restor. Ecol. 8:151–160.

White, C.M., N.J. Clum, T.J. Cade, et W.G. Hunt. 2002. Peregrine Falcon (*Falco peregrinus*). *In* The birds of North America. P.G. Rodewald (ed.). Cornell Lab Ornithol. Ithaca, NY. <https://birdsna.org/Species-Account/bna/species/perfal> [consulté le 10 juillet 2016].

Communications personnelles

Chutter, M. B.C. Ministry of Forests, Lands and Natural Resource Operations, Victoria (Colombie-Britannique)